



AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER
ENVIRONNEMENTAL EN ZONE FORESTIÈRE
SUR LES COMMUNES DE
BOURIÈGE-BOURIGEOLE ET FESTES-ET-SAINT ANDRÉ

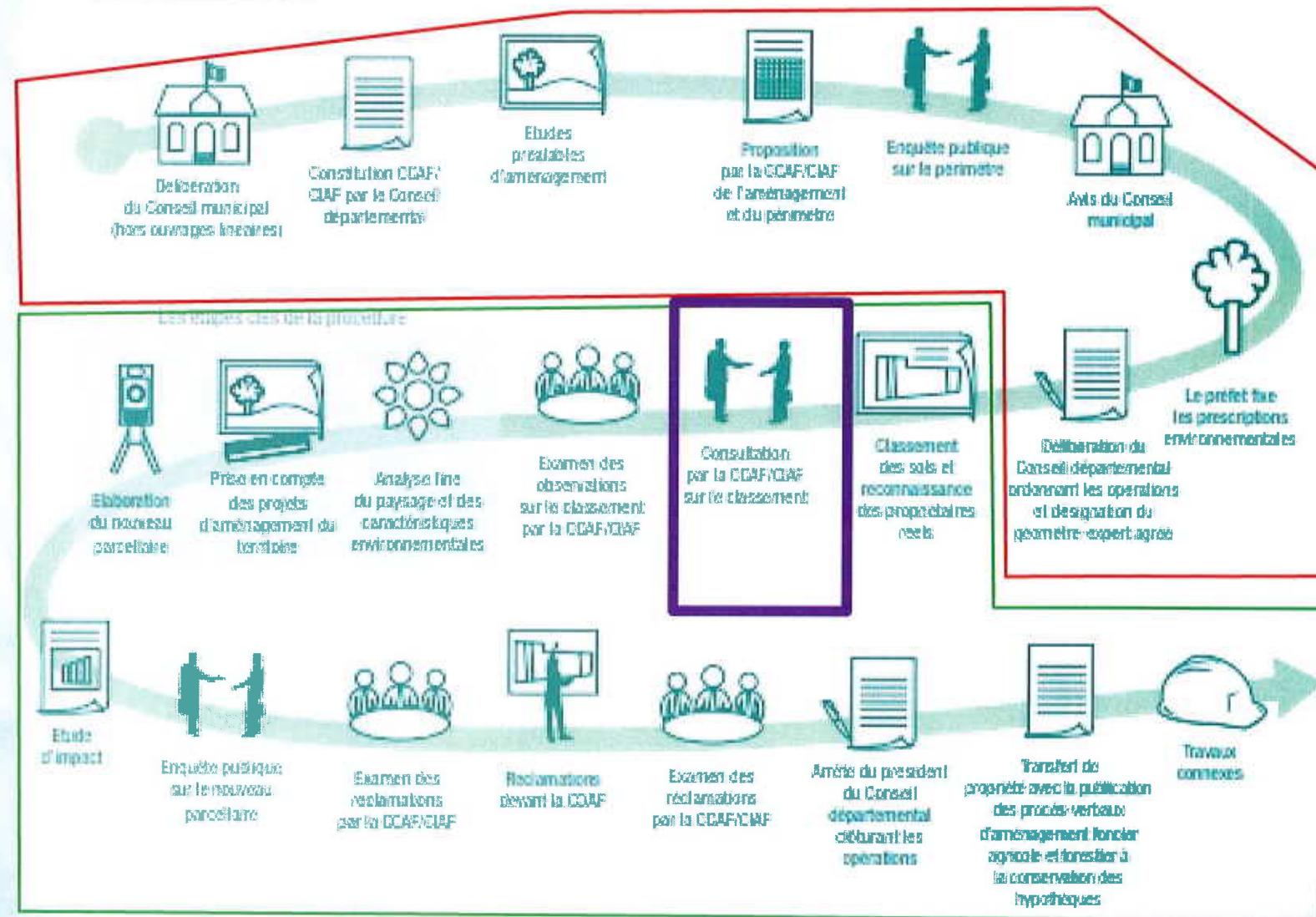
Réunion du 6 avril 2023 à Bourriège

Ordre du jour

1. LA PROCÉDURE DE L'AFAFE
2. LA PHASE OPÉRATIONNELLE
3. LE MODE OPÉRATOIRE SUR LE TERRAIN
 - a) la carte des sous-secteurs
4. LE CHOIX DES NATURES DE CULTURE
 - a) les natures
 - b) les classes et les définitions
5. LA PRÉSENTATION DES TABLEAUX
 - a) des valeurs de productivités brutes
 - b) le comparatif de productivités
6. LA CARTE DES PARCELLES ÉTALONS
7. LA PRÉSENTATION DU CLASSEMENT GLOBAL
8. LE BULLETIN INDIVIDUEL ET LE PROCÈS-VERBAL DE L'AFAFE
9. QUESTIONS DIVERSES

La procédure de l'AFAFE

LA PROCÉDURE AFAF



La phase opérationnelle

1^{ère} CIAF : Classement des sols

Elaboration du classement

Mise en place de la sous-commission
Création de 13 sous-secteurs

Visites de terrain
Choix des parcelles étalons

Consultation sur le classement

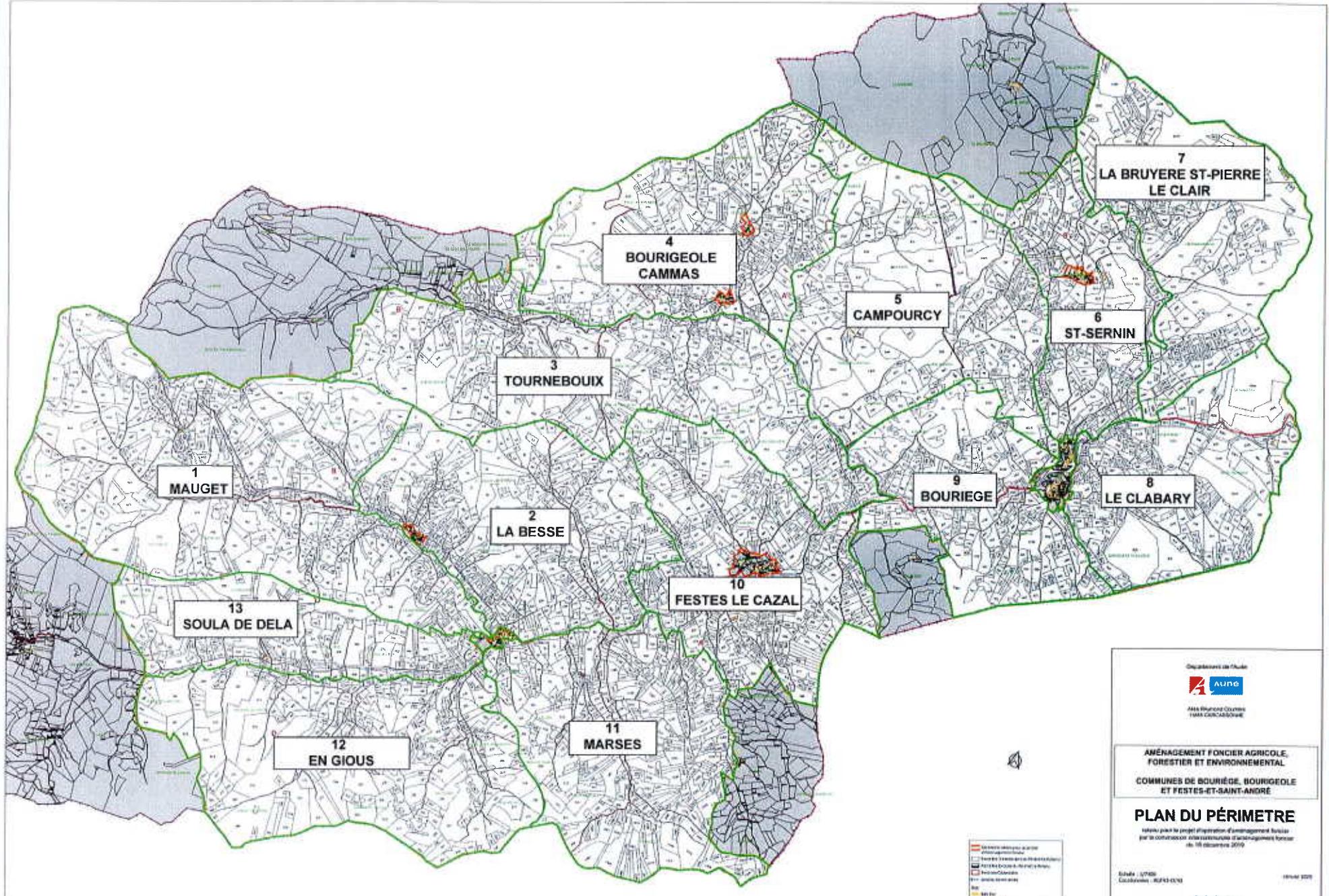
Consultation et observations
des propriétaires réels

2 ème CIAF : Examen des observations sur le classement

Examen des observations, propositions

Validation du plan de classement

La carte des sous-secteurs



Département de l'Aude
AUDE
 Aude Région Occitanie
 TERRITOIRES

**ANÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE,
 FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL**
**COMMUNES DE BOURIEGE, BOURIGEOLE
 ET FESTES-ET-SAINT-ANDRÉ**

PLAN DU PÉRIMÈTRE
Référée pour le projet d'aménagement foncier
 par la communauté des communes d'aménagement foncier
 du 16 décembre 2019

DRH M : 1/7500
 Cadastre : 1/10000

GEOFIT EXPERT
Geofit expert
 Agence nationale
 pour la protection
 de l'environnement
 et du Climat

Choix des natures de culture

Terres

Prés

Landes

Plantations

Choix des parcelles étalons sur tout le périmètre

Déclinaison en classes
de la meilleure à la moins bonne

T1 ++
T2 +
T3
T4 -
T5 --

P1 ++
P2 +
P3
P4 -
P5 --

L1 ++
L2 +
L3 -
L4 --

PL1 +
PL2
PL3 -

Par comparaison chaque classe reçoit une valeur en points par hectare

A partir du plan de classement
chaque parcelle reçoit une valeur de
productivité réelle en points

Choix des natures de culture

Sol

Vignes AOP

Vignes IGP

Bois

Choix des parcelles étalons sur tout le périmètre

Déclinaison en classes
de la meilleure à la moins bonne

Sol

AOP1 ++
AOP2 +
AOP3 -
AOP4 --

IGP1 ++
IGP2 +
IGP3 -
IGP4 --

B1 +++
B2 ++
B3 +
B4
B5 -
B6--

Par comparaison chaque classe reçoit une valeur en points par hectare

A partir du plan de classement
chaque parcelle reçoit une valeur de
productivité réelle en points

Nature de culture : TERRES 109,4 ha

Déclinaison en classes de la meilleure à la moins bonne

Par comparaison chaque classe reçoit une valeur en points par hectare

T1 ++
Bon

Excellente terre : Meilleure terre du territoire, c'est une terre profonde de très bonne qualité agronomique. Elle est fraîche en été et se cultive tôt en saison. Facile à travailler.

T2
Moyen +

Terre de qualité supérieure : Terre moyenne+ qui peut présenter quelques défauts : séchante, sol moins profond, gélive en hiver ou en versant ombragé la rendant froide en hiver avec des redémarrages de printemps tardifs.

T3
Moyen

Terre de bonne qualité générale : Terre moyenne mais avec plusieurs défauts : souvent séchante en été, peut être caillouteuse en bord de rivière et parfois pentue.

T4
Moyen -

Terre de qualité inférieure : terre moyenne – avec de nombreux défauts : difficile à cultiver avec des rendements aléatoires et souvent faibles.

T5
Mauvais

Mauvaise terre : Plus mauvaise terre du territoire, qui présente de nombreux défauts: (taille de parcelle, pente, orientation, cailloux, argiles blanches...). C'est une terre de très mauvaise qualité agronomique.

CLASSES	TERRES
1	10000
2	8250
3	6500
4	4750
5	3000

Nature de culture : PRÉS 240,2 ha

Déclinaison en classes de la meilleure à la moins bonne

Par comparaison chaque classe reçoit une valeur en points par hectare

P1
Bon

Excellent Pré : Meilleur pré du territoire, il est profond, de très bonne qualité agronomique. Il est frais en été et permet de récolter plusieurs fourrages dans l'année. Il bénéficie d'une bonne exposition sur terrain très peu pentu.

P2
Moyen +

Pré de qualité supérieure : Pré moyen+ qui peut présenter quelques défauts : séchant, sol moins profond, gélif en hiver et en versant ombragé le rendant froid en hiver avec des redémarrages de printemps tardifs.

P3
Moyen

Pré de bonne qualité générale : Pré moyen mais présentant de nombreux défauts: caillouteux, parfois pentue et souvent séchant en été. C'est un pré fauchable souvent en continuité des bâtiments d'exploitation.

P4
Moyen -

Pré de qualité inférieure : Pré moyen – avec de nombreux défauts: Il est difficile à nettoyer et reste un pré de parcours. Il peut être sur zone de forte pente, en sols superficiels au déficit hydrique prononcé.

P5
Mauvais

Mauvais pré : Le plus mauvais pré du territoire. Souvent de très mauvaise qualité agronomique, il présente de nombreux défauts (taille de parcelle, pente, orientation, cailloux, argiles blanches...), le passage du gyrobroyeur reste possible.

CLASSES	PRES
1	8000
2	6600
3	5200
4	3800
5	2500

Nature de culture : LANDES 334 ha

Déclinaison en classes
de la meilleure à la moins bonne

Par comparaison chaque classe reçoit une valeur en points par hectare

L1 Herbeuses

Lande herbeuse : C'est une lande de continuité pour le bétail située en bordure des prés et en jonction avec les landes de taillis. le passage du gyrobroyeur reste possible mais compliqué soit par des arbres, des obstacles topographiques ou des pentes relativement fortes.

CLASSES	LANDES
---------	--------

1	2500
---	------

2	2000
---	------

3	1500
---	------

4	1000
---	------

L2 Boisées

Lande boisée : C'est une lande de jonction avec les zones boisées. C'est aussi la lande représentative de la ripisylve. Elle se rapproche du bois de 6^{ème} classe.

L3 Médiocres

Lande médiocre : C'est une lande qui s'apparente à du taillis de buisson, églantiers, cornouillers sanguins, caractéristique des terrains abandonnés. Elle est aussi utilisée pour le classement des chemins agricoles. Elle est également la classe utilisée pour les haies de liaison entre les cultures.

L4 Falaises

Lande de falaise : C'est une lande improductive avec quelques arbres isolés.

Nature de culture : PLANTATIONS 7,8 ha

Déclinaison en classes
de la meilleure à la moins bonne

Par comparaison chaque
classe reçoit une valeur
en points par hectare

PL1
Entretenues

Plantation entretenue: C'est une plantation
cultivée, entretenue et accessible.

PL2
Intermédiaire

Plantation intermédiaire: C'est une plantation
présentant parfois quelques sujets en mauvais
état sanitaire mais dont l'exploitation reste assurée
annuellement.

PL3
Non entretenues

Plantation non entretenue: C'est une plantation présentant de
très nombreux sujets en mauvais état sanitaire dont
l'exploitation n'est pas assurée annuellement.

CLASSES	PLANTATIONS
1	6000
2	4750
3	3500

Nature de culture : SOL 16,1 ha

Cette classe reçoit
qu'une valeur en
points par hectare

VALEUR 1500

Cette nature ne possède pas de déclinaison. Dans notre cas , le sol est qualifié comme l'espace en continuité immédiate d'une habitation ou d'un local avec souvent la voie d'accès.

Nature de culture : VIGNES AOP 150,8 ha

Déclinaison en classes
de la meilleure à la moins bonne

Par comparaison chaque
classe reçoit une valeur
en points par hectare

AOP 1
Bon

Vigne d'excellence: C'est une vigne à très bon potentiel, facile à travailler, saine et très accessible.

CLASSES AOC

1 10000

2 8000

AOP 2
Moyen +

Vigne de production supérieure: C'est une vigne de production de qualité, entretenue et accessible.

3 6000

4 4000

AOP 3
Moyen -

Vigne de production : C'est une vigne de production. Ce peut être une vigne plantée récemment. C'est aussi une vigne vieillissante avec des plants en mauvais état sanitaire. Parfois à l'accessibilité difficile.

AOP 4
Mauvais

Vigne abandonnée : C'est une vigne non entretenue avec parfois des landes buissonnantes ou servant de pâturage au bétail.

Nature de culture : VIGNES IGP 75 ha

Déclinaison en classes
de la meilleure à la moins bonne

Par comparaison chaque
classe reçoit une valeur en
points par hectare

IGP1
Bon

Vigne d'excellence: C'est une vigne à très bon potentiel, facile à travailler, saine et très accessible.

CLASSES	IGP
1	7500
2	6000
3	4500
4	3000

IGP2
Moyen +

Vigne de production supérieure: C'est une vigne de production de qualité, entretenue et accessible.

IGP3
Moyen -

Vigne de production : C'est une vigne de production. Ce peut être une vigne plantée récemment . C'est aussi une vigne vieillissante avec des plants en mauvais état sanitaire. Parfois à l'accessibilité difficile.

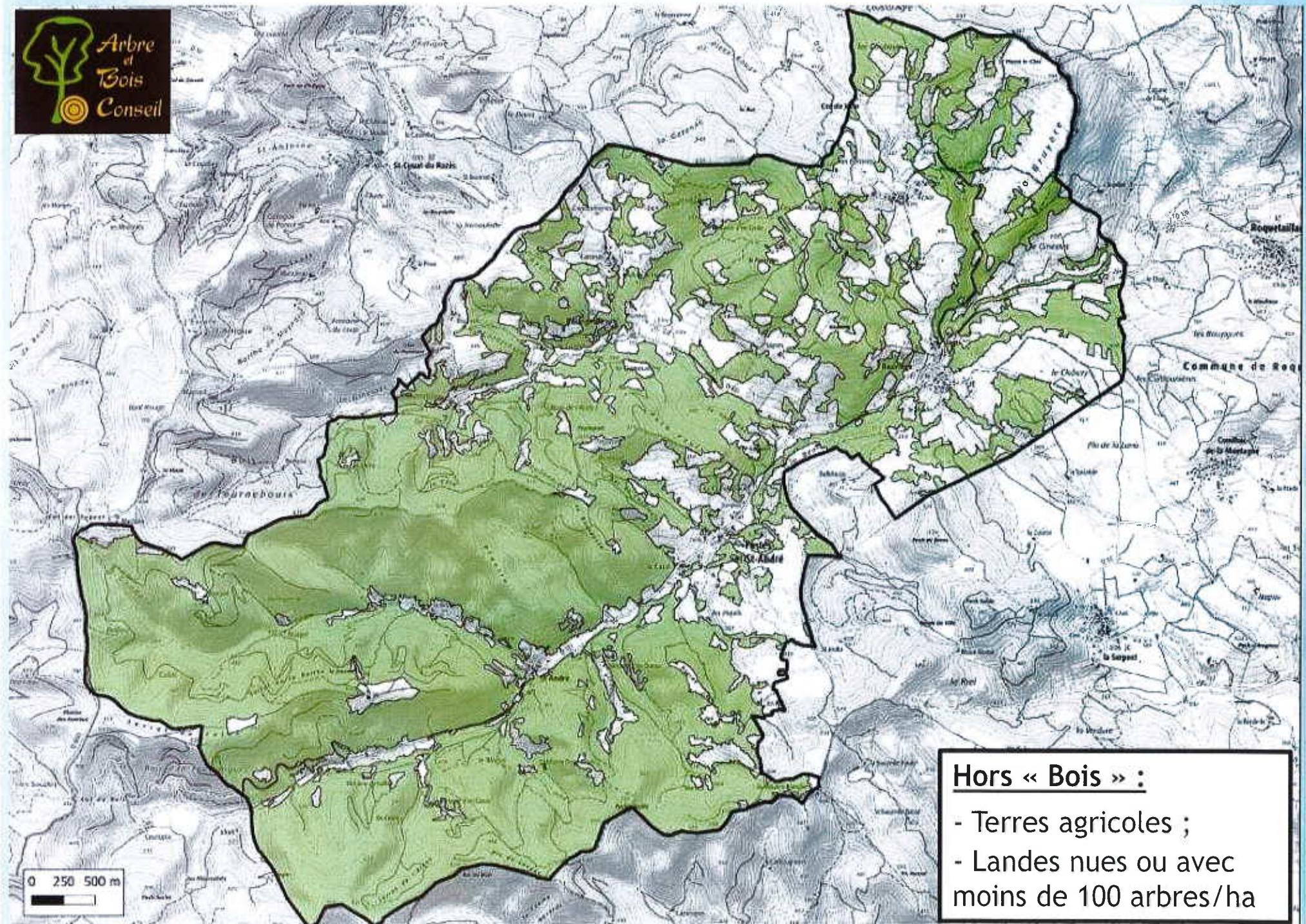
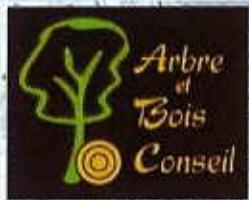
IGP4
Mauvais

Vigne abandonnée : C'est une vigne non entretenue avec parfois des landes buissonnantes ou servant de pâturage au bétail.

Nature de culture : BOIS 2042 ha

- B1 = 30,1 ha
- B2 = 161,1 ha
- B3 = 601,7 ha
- B4 = 330,5 ha
- B5 = 579,6 ha
- B6 = 338,9 ha

ETAPE 1 : DELIMITATION DE LA NATURE « BOIS » (2090 ha)



Hors « Bois » :

- Terres agricoles ;
- Landes nues ou avec moins de 100 arbres/ha

Démarche de classement forestier par ABC

Climat, sol, arbres

Valeur d'Avenir

Altitude, versant,
exploitabilité

Valeur du Fonds

Pente, relief, distance
camion

Exploitabilité

Composition, couvert, âge
= Echantillon Terrain 10%

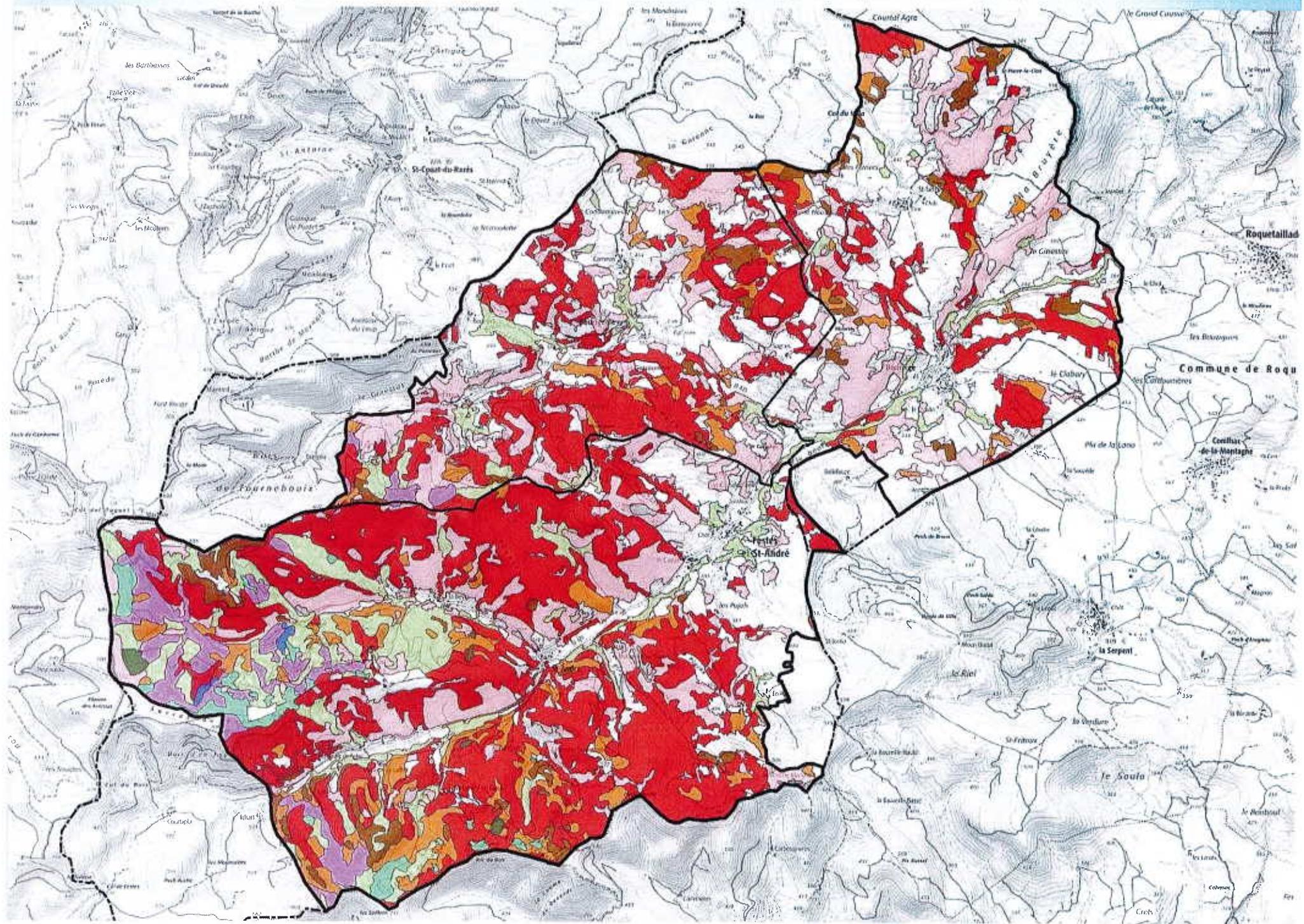
Volume/ha par produit

ECHANGES
= PR (+ VA)

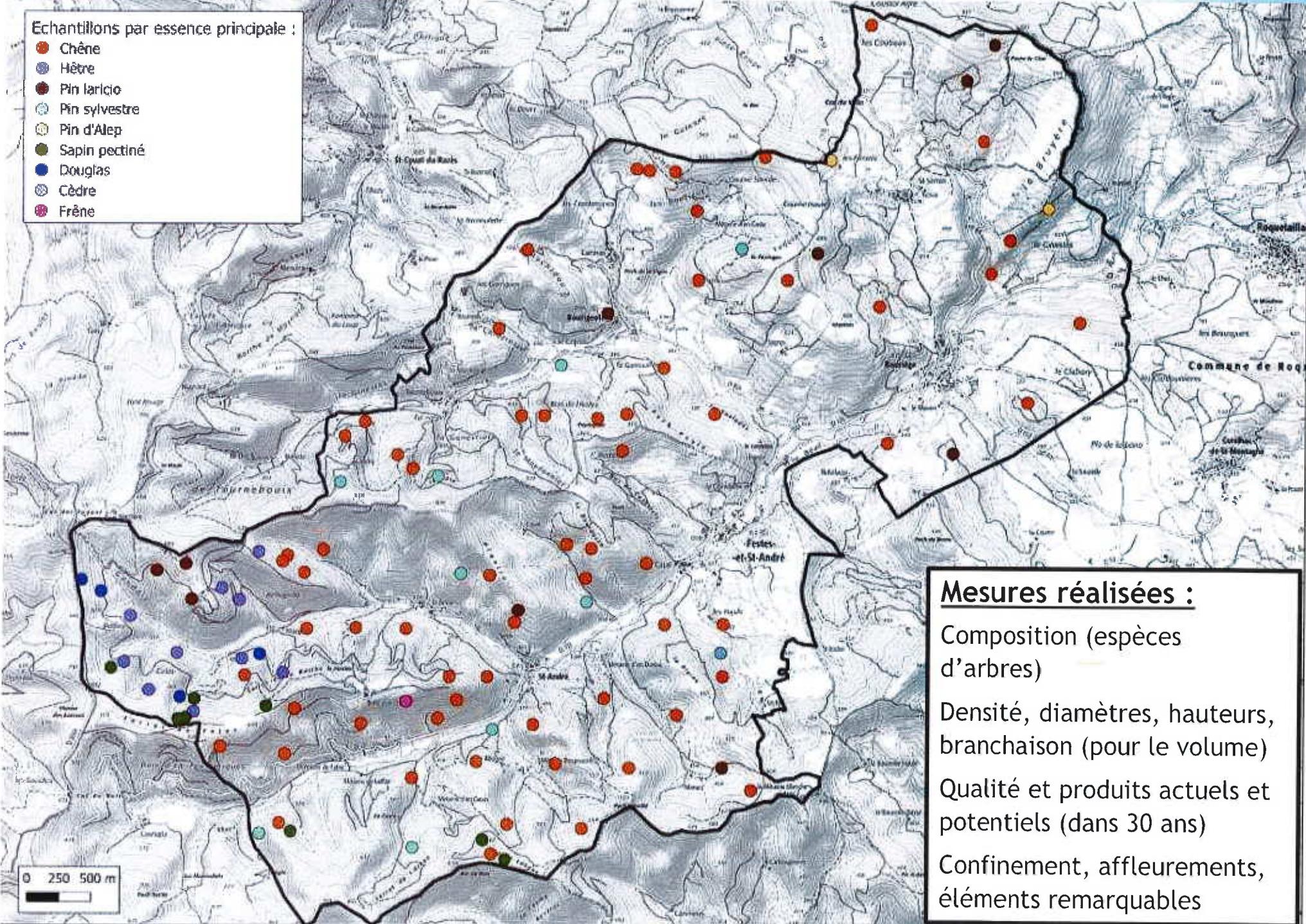
Valeur
marchande
des Bois
sur pied

**Valeur de
Productivité
Réelle**

ETAPE 2 : TYPES DE FORETS (peuplements)



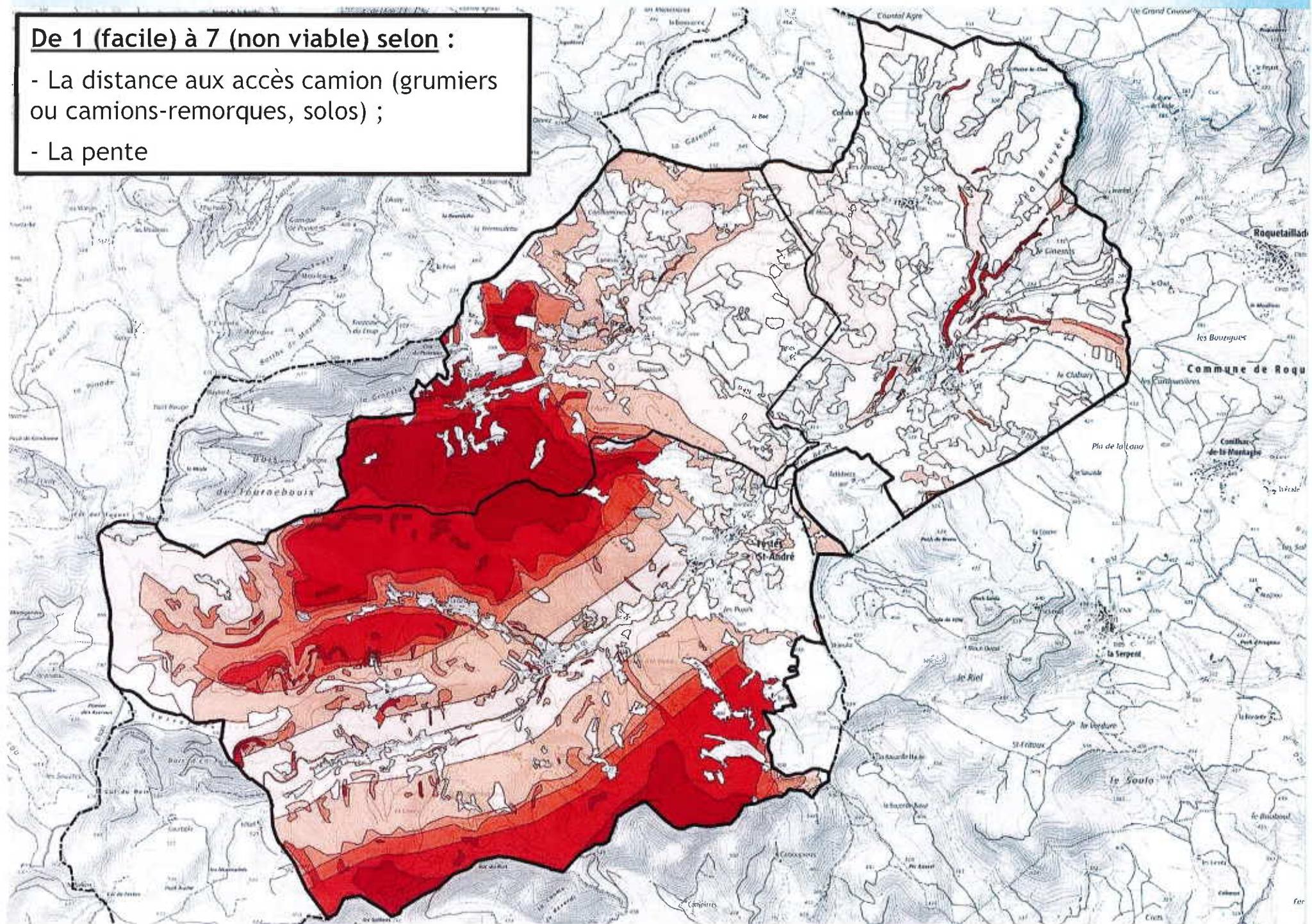
ETAPE 3 : MESURE SUR 110 PLACETTES (ECHANTILLON STRATIFIÉ PAR TYPE DE FORÊT ET STATION)



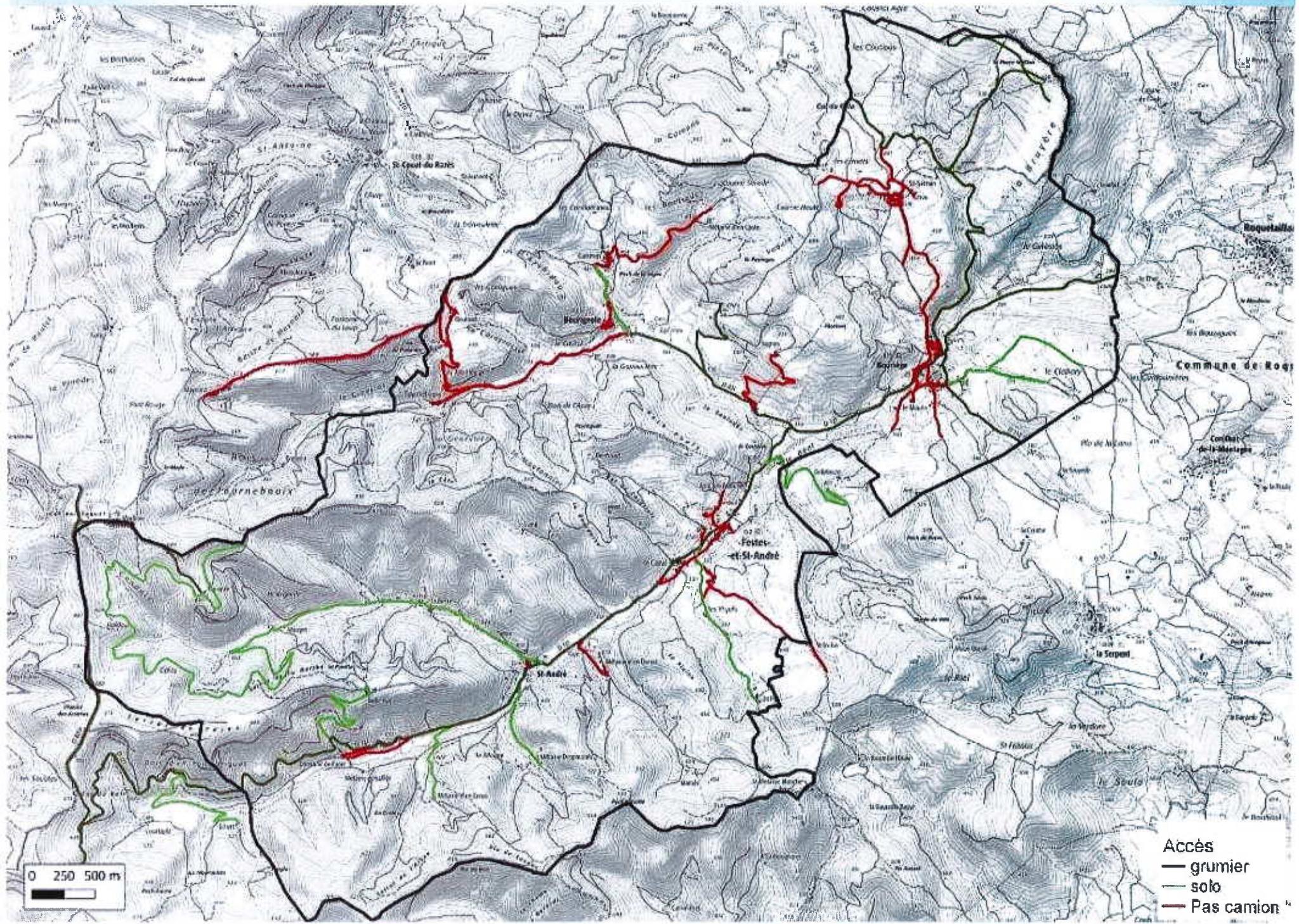
ETAPE 4 : ETUDE D'EXPLOITABILITE

De 1 (facile) à 7 (non viable) selon :

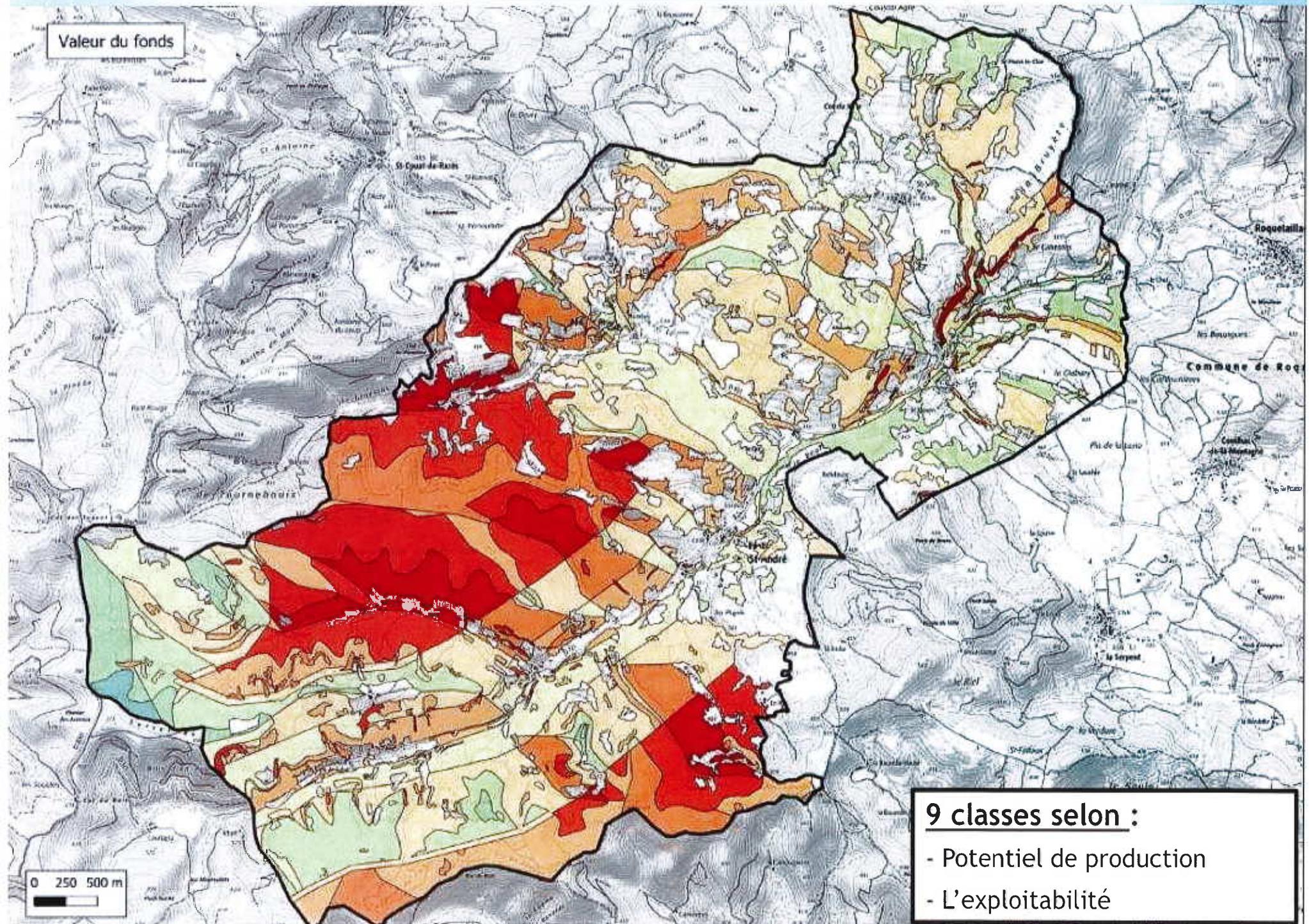
- La distance aux accès camion (grumiers ou camions-remorques, solos) ;
 - La pente



ACCES CAMION

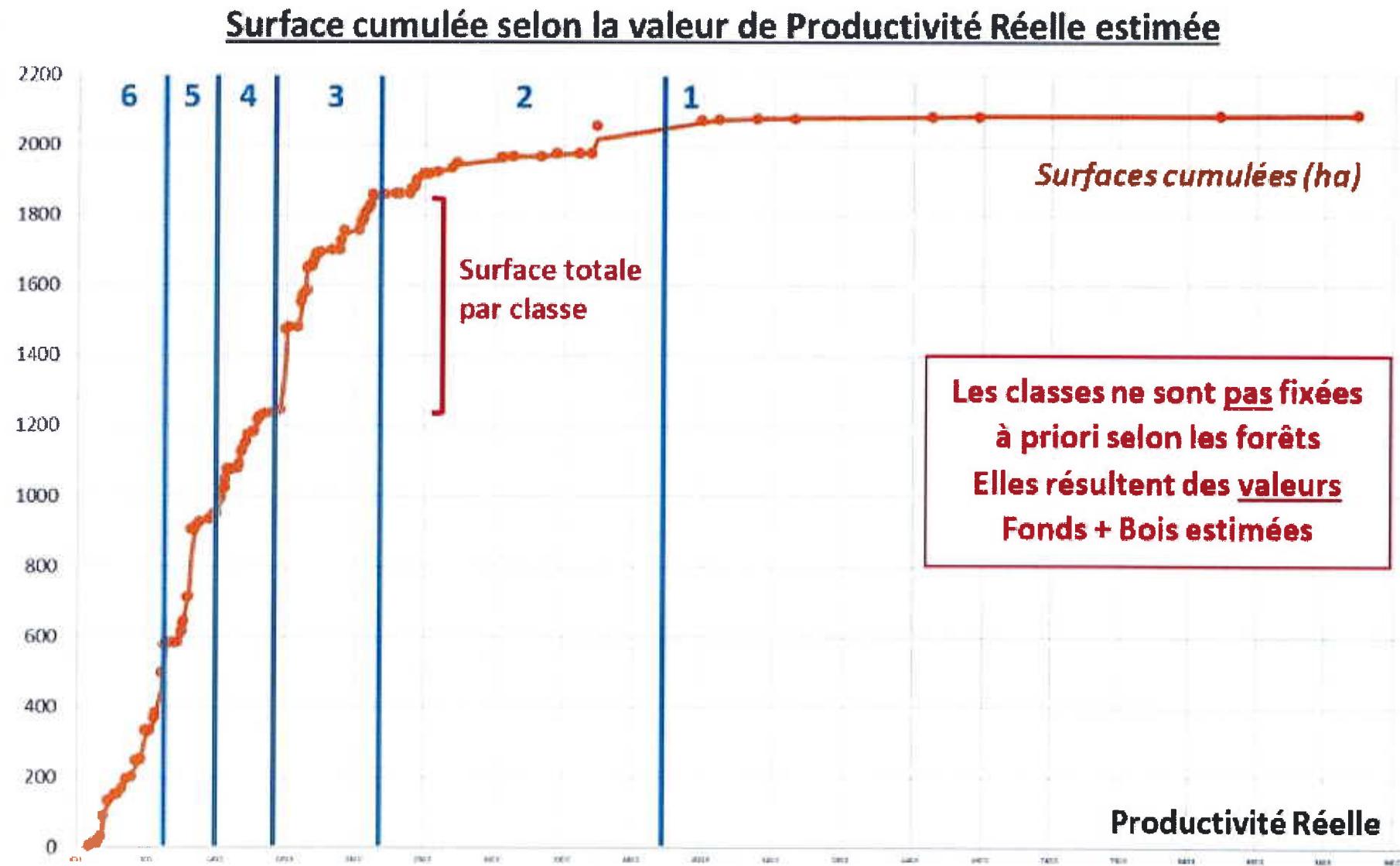


ETAPE 5 : VALEUR DU FONDS (terre)



RESULTAT : PRODUCTIVITE RELLE

PR = Valeur Fonds + Valeur Bois (m³/ha produit x prix/m³) → Classes de PR

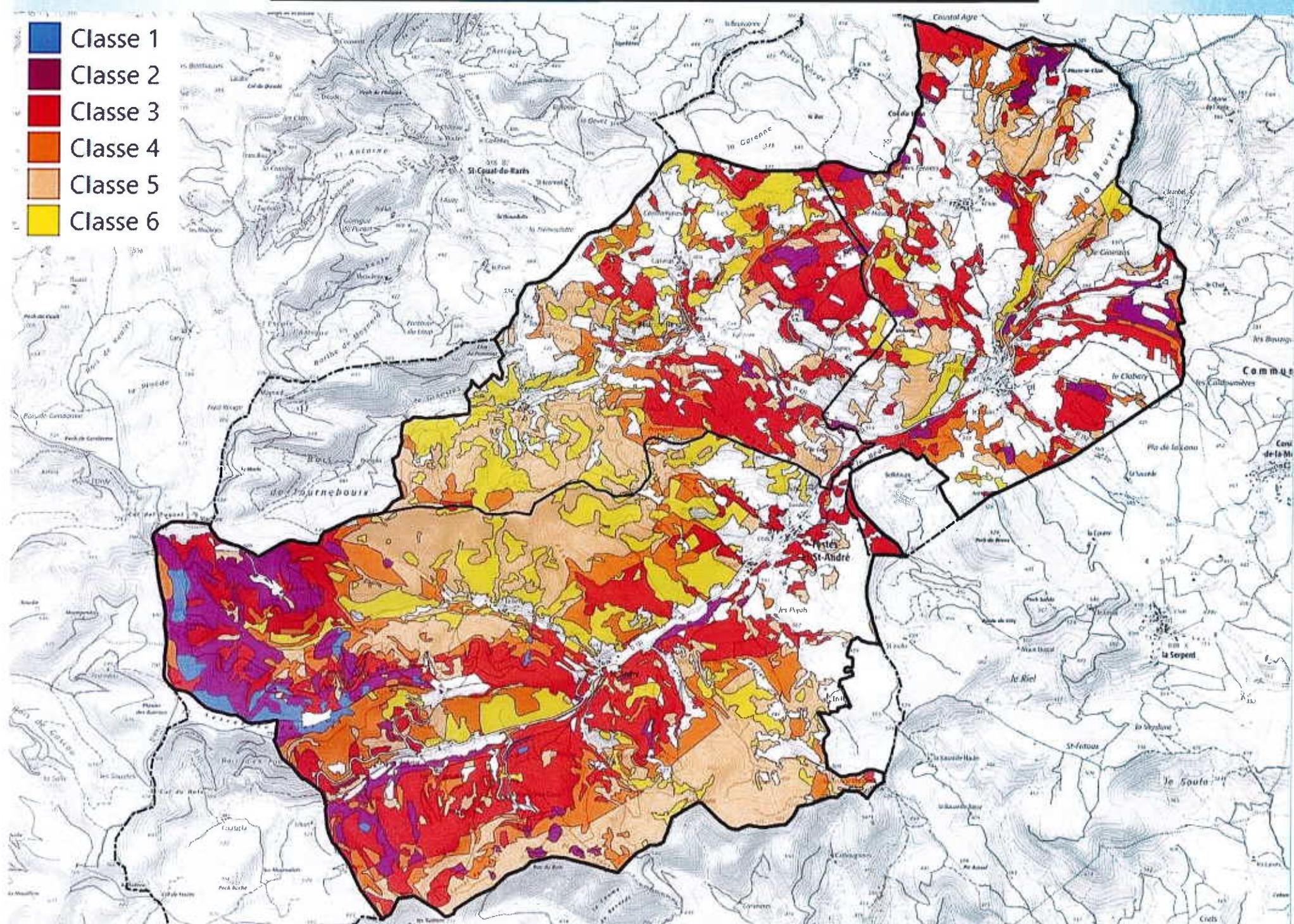


6 CLASSES DE PRODUCTIVITE RELLE

			Caractéristiques des classes (exploitation, bois)		
Classe	Points/ha	Surface	Facile à Assez facile	Difficile	Très difficile à Impos.
B1	10000	1 %	Sapin, Douglas (faible surface)	-	-
B2	6000	8 %	Hêtre, Pins	Sapin, Douglas (faible surface)	
B3	4000	29 %	Chêne, Chêne-Pins, Feuillus mélangés	Hêtre (faible surface)	-
B4	3200	17 %	-	Chêne, Chêne-Pins, Feuillus mélangés	Hêtre (faible surface)
B5	2600	27 %	Bois ouverts de Chêne et Chêne-Pins	-	Chêne, Chêne-Pins, Feuillus mélangés
B6	2000	18 %	-	Bois ouverts de Chêne et Chêne-Pins	
Surface totale de la nature « Bois » : AFAFE = 2088 ha					

1 demi-journée terrain ensemble par commune

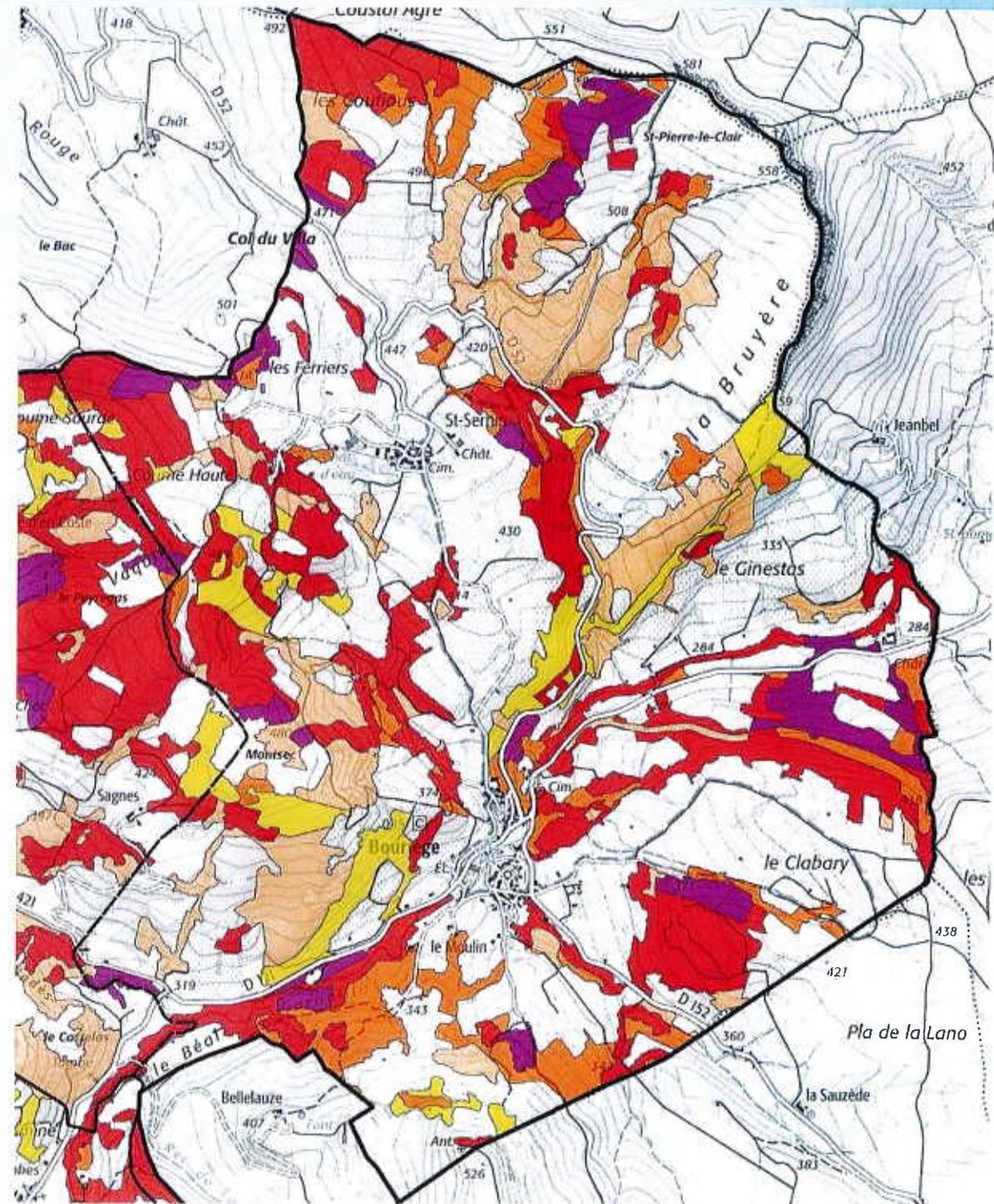
CARTE DES CLASSES DE PRODUCTIVITE REELLE



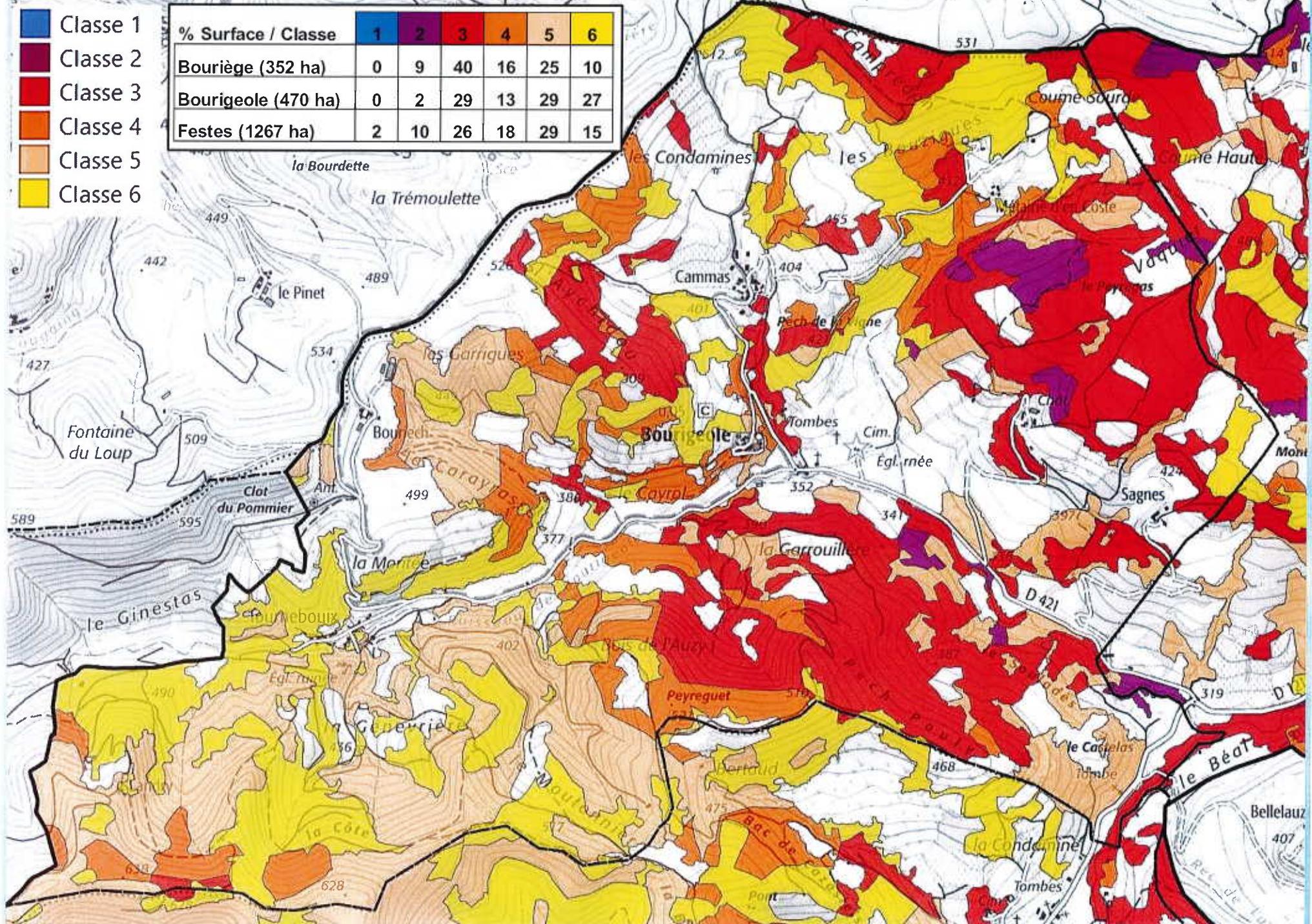
CARTE DES CLASSES DE PRODUCTIVITE REELLE - BOURIEGE

- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3
- Classe 4
- Classe 5
- Classe 6

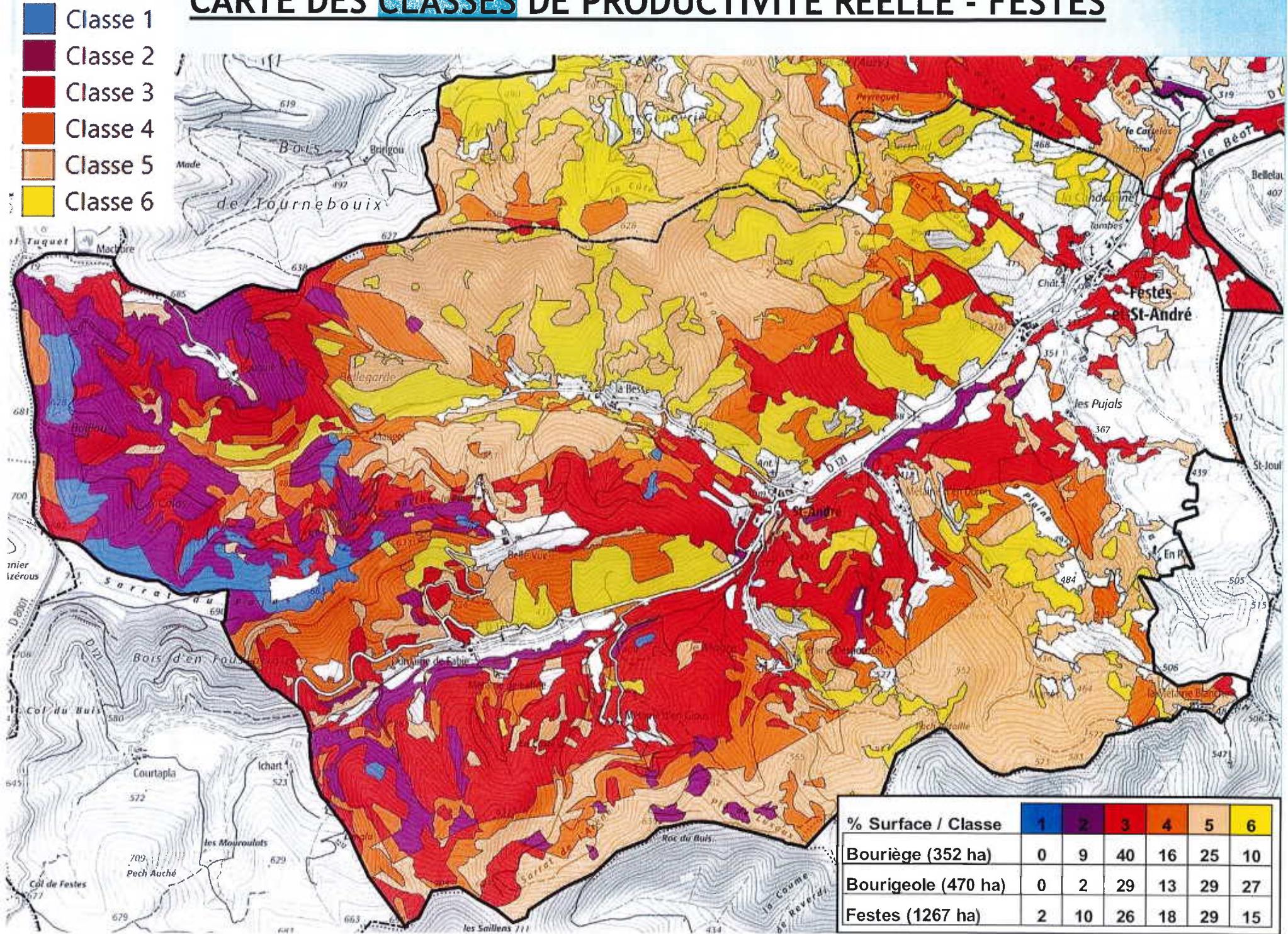
% Surface / Classe	1	2	3	4	5	6
Bouriège (352 ha)	0	9	40	16	25	10
Bourigeole (470 ha)	0	2	29	13	29	27
Festes (1267 ha)	2	10	26	18	29	15



CARTE DES CLASSES DE PRODUCTIVITE REELLE - BOURIGEOLE



CARTE DES CLASSES DE PRODUCTIVITE REELLE - FESTES



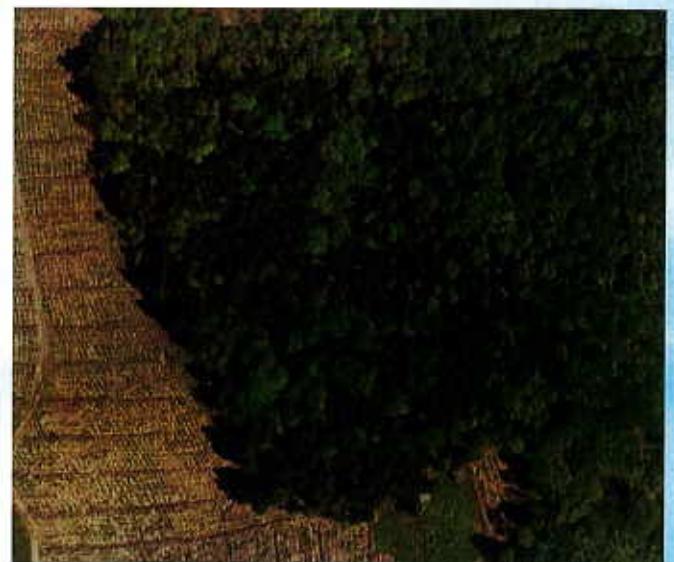
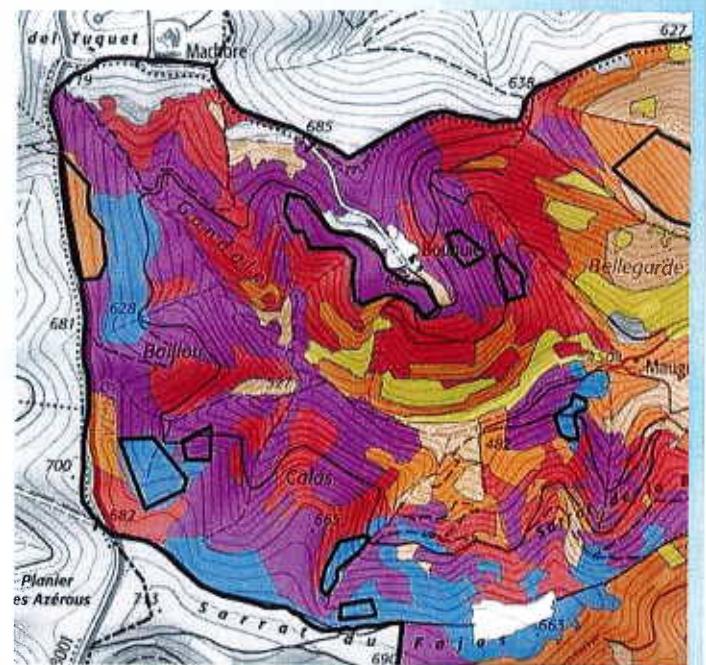
Etalons - Classe B1

Peuplement : douglas ou sapin pectiné

Produits : bois d'œuvre de charpente > palette

Exploitabilité : plutôt facile

Station : bonne

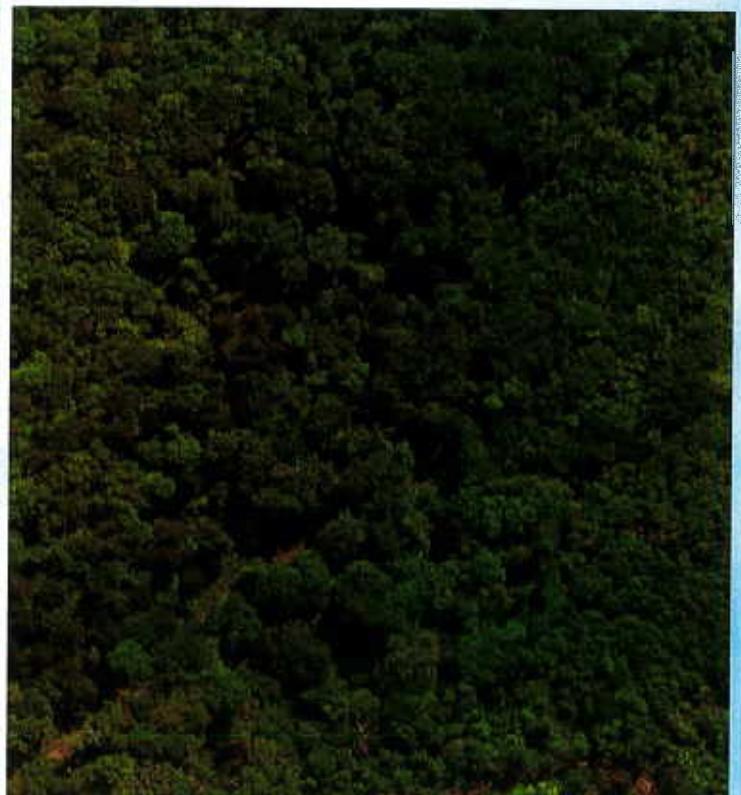
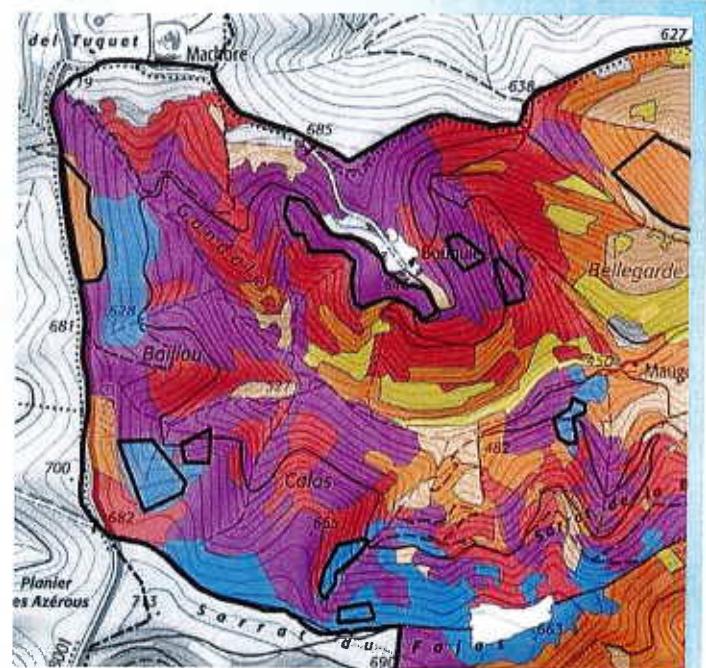


Etalons - Classe B2

Peuplement : hêtre

Produits : chauffage >> bois d'œuvre

Exploitabilité : plutôt facile

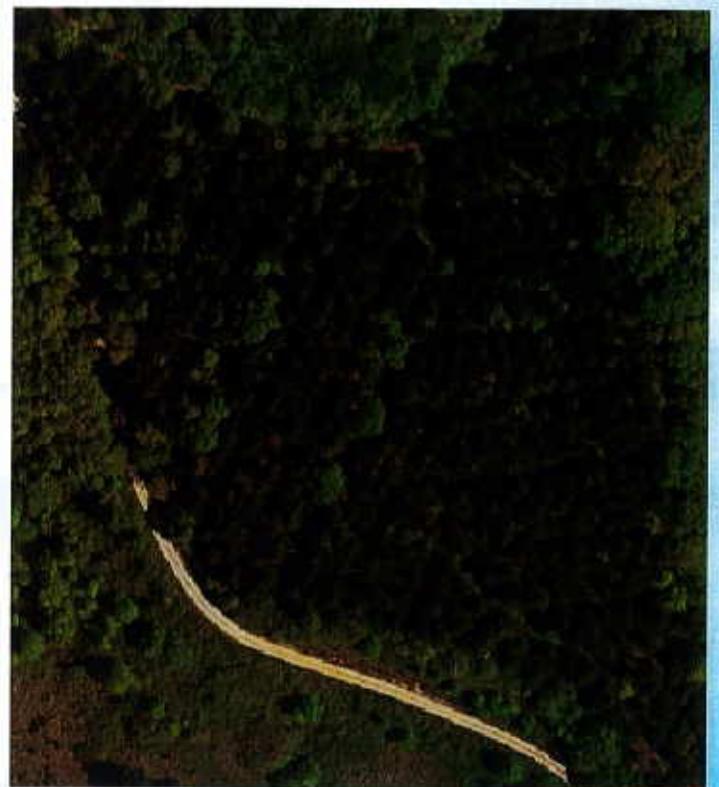
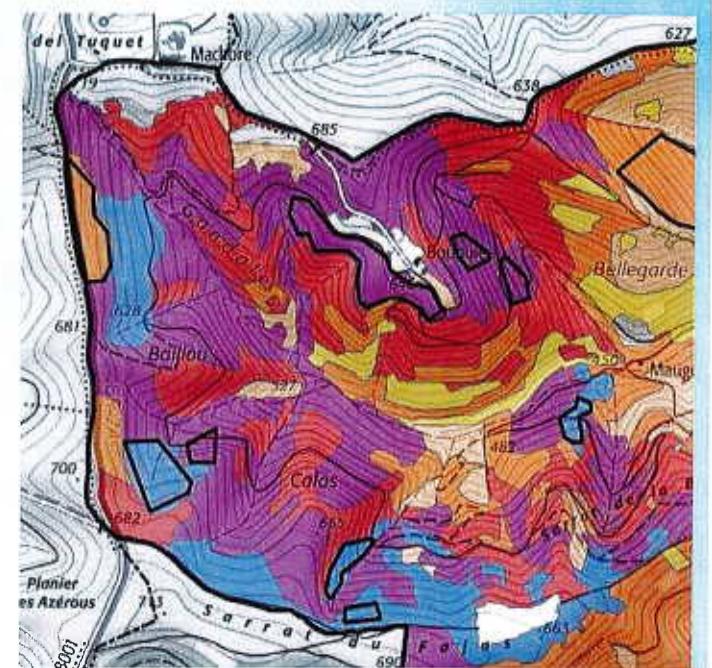
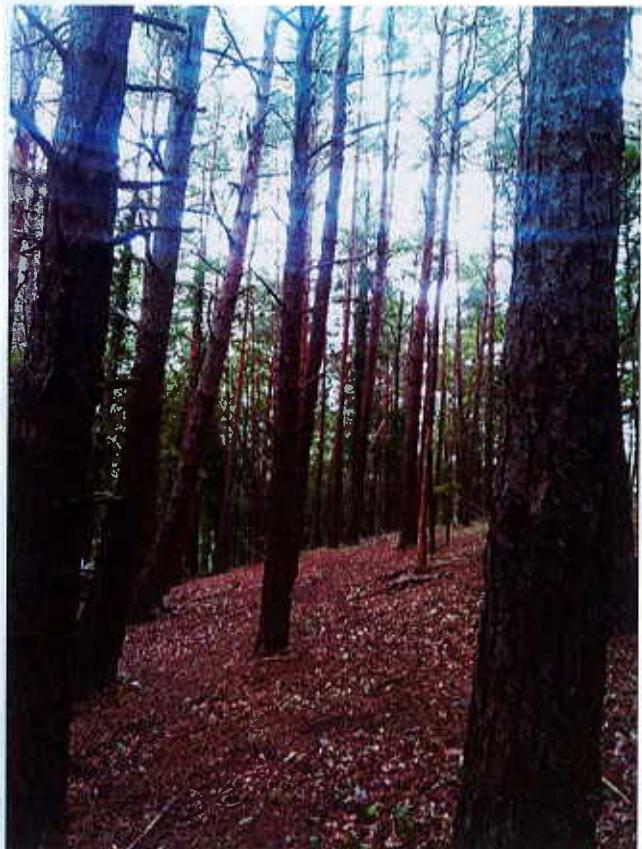


Etalons - Classe B2

Peuplement : pin laricio ou sylvestre

Produits : palette et trituration

Exploitabilité : plutôt facile

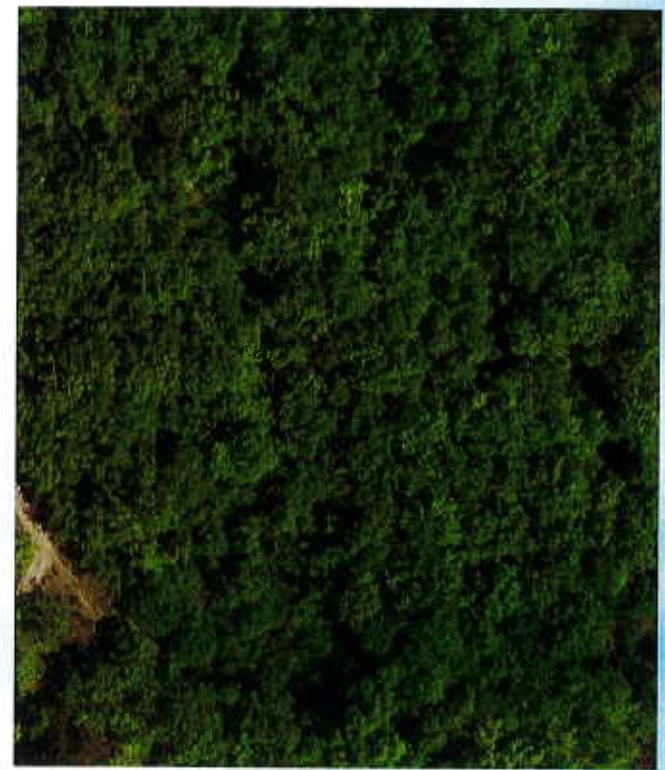
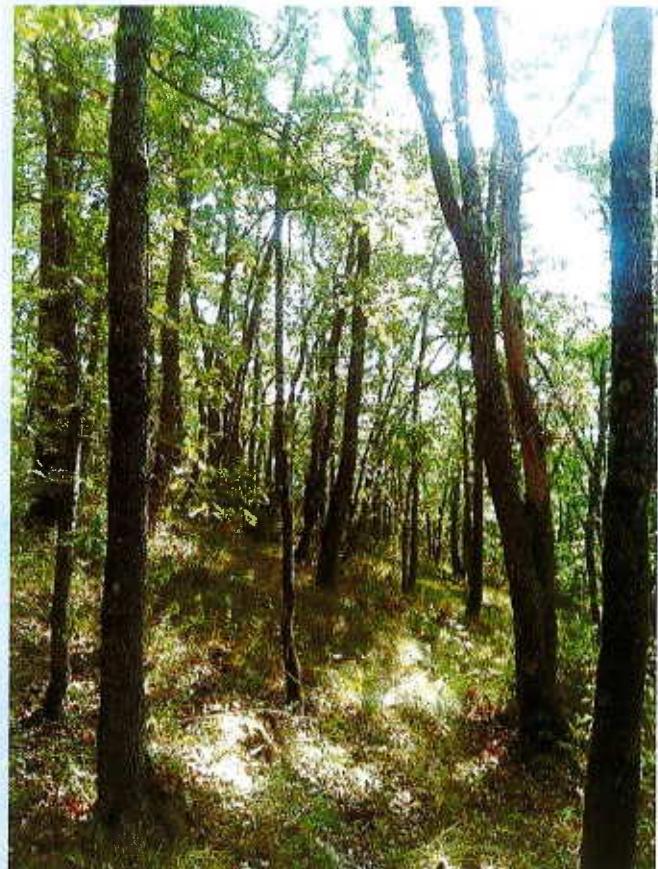
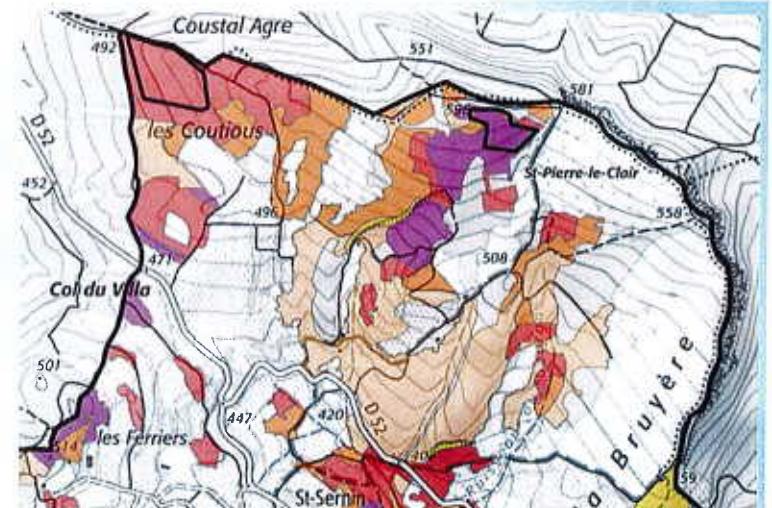


Etalons - Classe B3

Peuplement : chêne, chêne-pin ou feuillus mélangés

Produits : chauffage majoritaire

Exploitabilité : plutôt facile

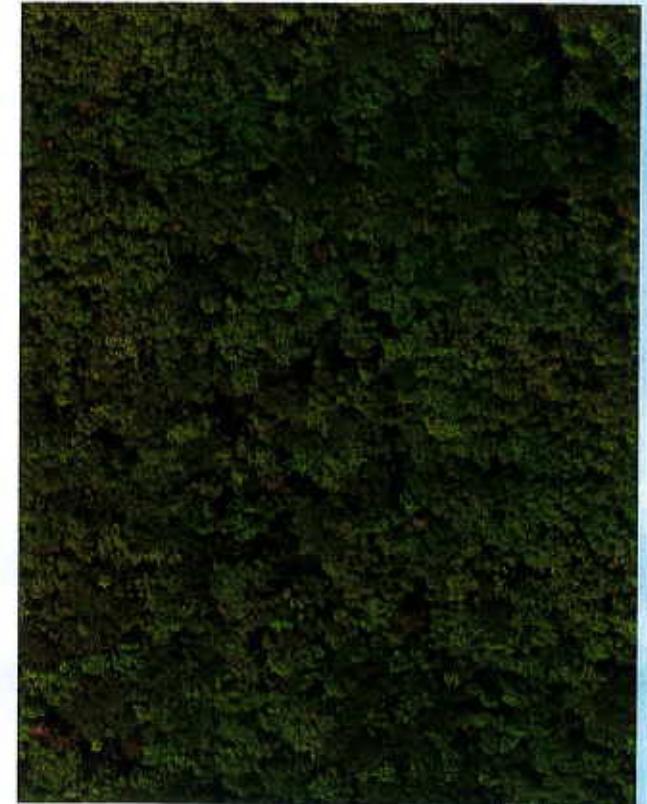
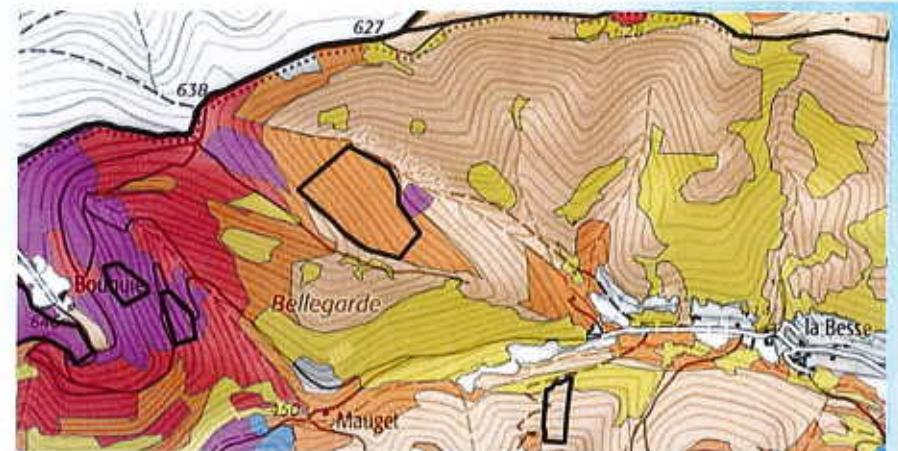


Etalons - Classe B4

Peuplement : feuillus mélangés

Produits : chauffage majoritaire

Exploitabilité : difficile

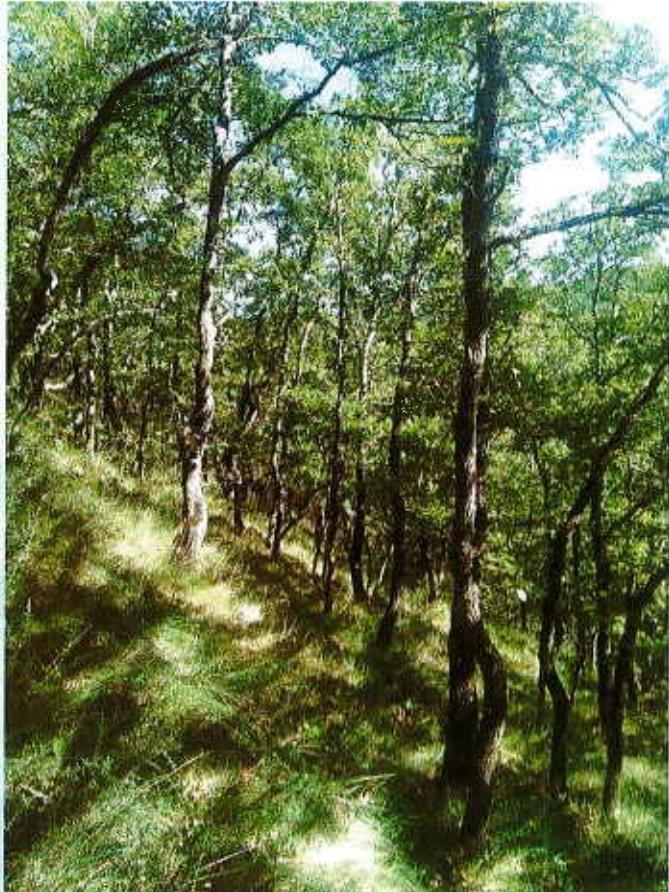
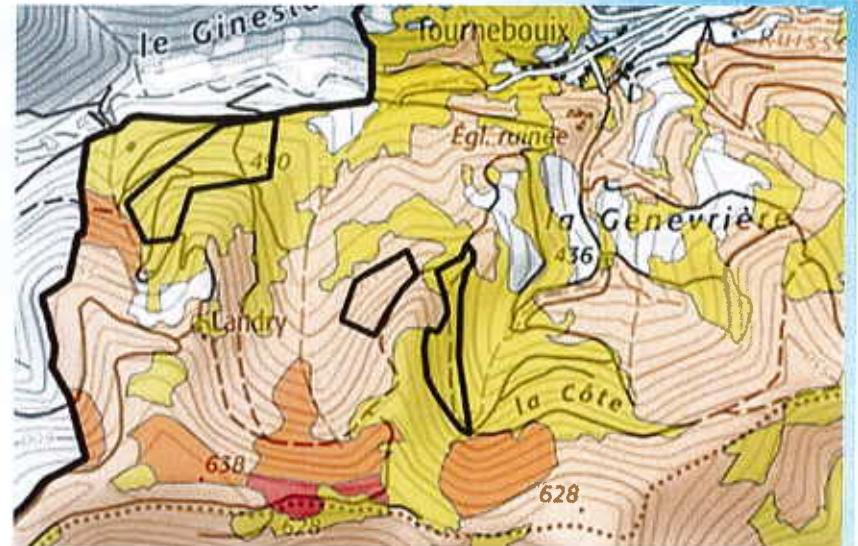


Etalons - Classe B5

Peuplement : chêne ou feuillus mélangés

Produits : chauffage majoritaire

Exploitabilité : très difficile

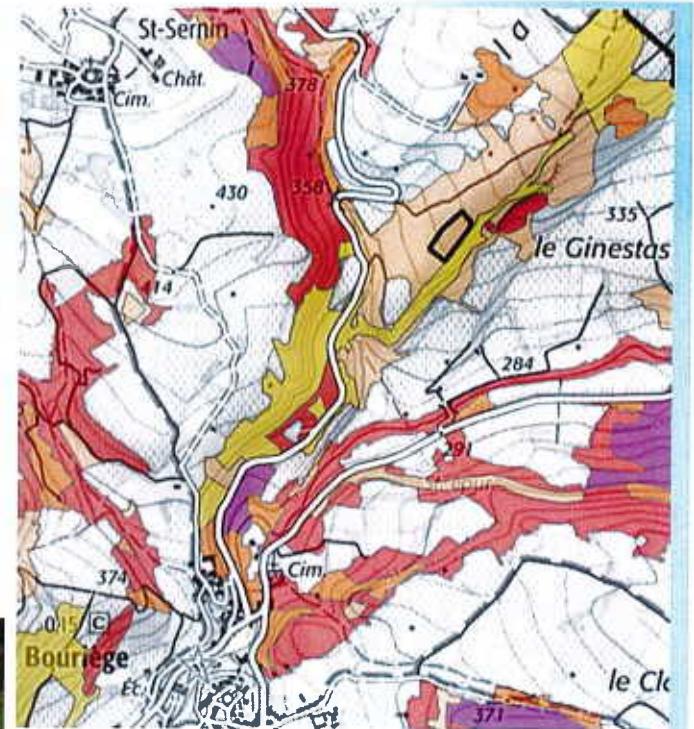


Etalons - Classe B5

Peuplement : forêt ouverte (> 100 arbres/ha)

Produits : faible volume de chauffage

Exploitabilité : facile

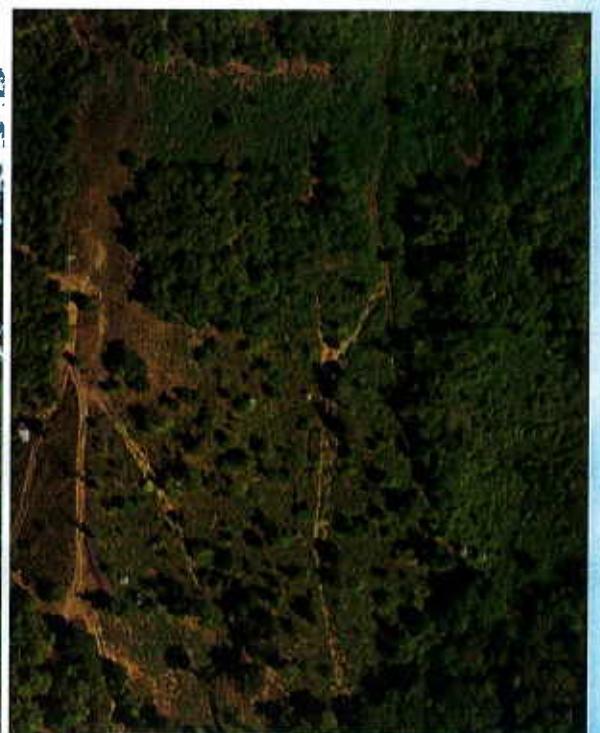
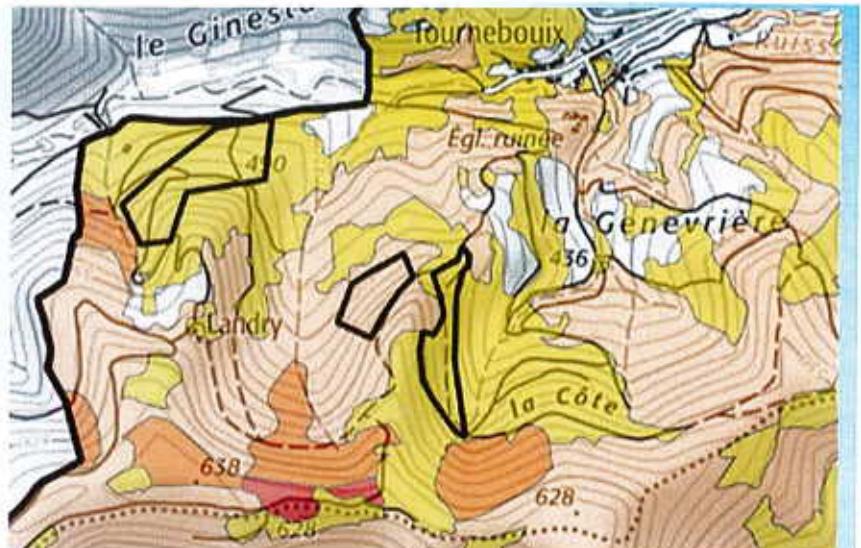


Etalons - Classe B6

Peuplement : forêt ouverte (> 100 arbres/ha)

Produits : faible volume de chauffage

Exploitabilité : (très) difficile



ETAPE 5 : SECTEURS A POTENTIEL D'AVENIR

Potentiel de VA

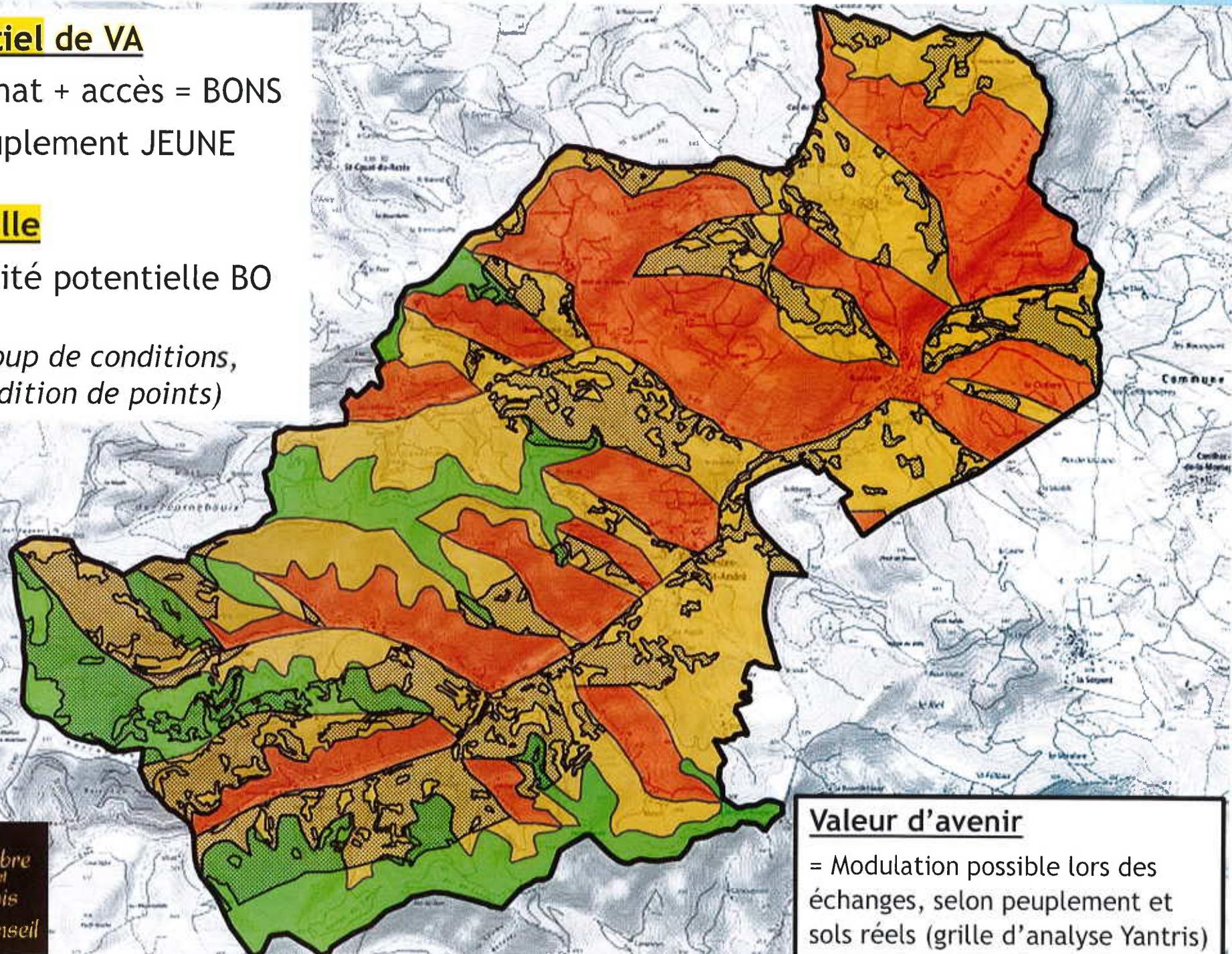
SI climat + accès = BONS

ET Peuplement JEUNE

VA réelle

SI qualité potentielle BO

(beaucoup de conditions,
sans addition de points)



Valeur d'avenir

= Modulation possible lors des échanges, selon peuplement et sols réels (grille d'analyse Yantris)

PARCELLES ÉTALONS

CLASSE	COMMUNE	SECTION	NUMÉRO	COMPTE	Titre	NOM	PRÉNOM
TERRE							
T1	BOURIÈGE	B	1586	4240	M	CROS	Hubert
T1	BOURIGEOLE	A	705	3280	Mme et M	BURCET	Serge
T1	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	250	3420	M	CALMET	François
T1	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	850	6660	M	LAFFITTE	Claude
T1	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	B	171	4940	M	FABIE	Bernard
T2	BOURIÈGE	A	1074	8640	M	PRAX	Laurent
T2	BOURIÈGE	A	695	240		CHATEAU ST-SALVADOU	
T2	BOURIGEOLE	A	583	5220	Mme et M	FERNANDEZ	Vincent
T2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	562	3440	Mme et M	CALMET	François
T2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	739	3440	Mme et M	CALMET	François
T2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	B	156	4940	M	FABIE	Bernard
T3	BOURIÈGE	A	230	5060		INDIVISION FABRE	
T3	BOURIÈGE	A	809	5520	M	FORT	Etienne
T3	BOURIÈGE	B	522	9340	Mme	BARTHEZ épouse SAUVAGET	Martine
T3	BOURIGEOLE	A	682	3280	Mme et M	BURCET	Serge
T3	BOURIGEOLE	B	569	6260		INDIVISION MCLELLAN-HERBERT	
T3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	794	3440	M	CALMET	François

T3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	561	3440	M	CALMET	François
T4	BOURIÈGE	A	834	3680		INDIVISION CATHALA	
T4	BOURIÈGE	B	536	9340	Mme	BARTHEZ épouse SAUVAGET	Martine
T4	BOURIGEOLE	A	789	5200	M	FERNANDEZ	Vincent
T4	BOURIGEOLE	A	52	5200	M	FERNANDEZ	Vincent
T4	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	803	3440	M	CALMET	François
T4	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	B	135	4260	M	CRUCHANDEAU	Daniel
T4	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	C	60	3600	M	CATHALA	André
T5	BOURIÈGE	A	234	340		GFA DE BURIECH	
T5	BOURIÈGE	B	1156	1560	Mme	CALVET épouse ANDUJAR	Lara
T5	BOURIGEOLE	A	1043	5180		INDIVISION FERNANDEZ	
T5	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	347	6960	M	LESENEY	Marc
PRÉS							
P1	BOURIGEOLE	A	164	3860	M	CHAPUS	Frédéric
P1	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	B	163	4940	M	FABIE	Bernard
P1	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	1539	3440	Mme et M	CALMET	François
P2	BOURIGEOLE	A	699	3280	Mme et M	BURCET	Serge
P2	BOURIGEOLE	A	909	9680	Mme et M	SURE	Jean-Michel
P2	BOURIGEOLE	B	569	6260		INDIVISION MCLELLAN-HERBERT	
P2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	558	3440	M	CALMET	François

P2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	883	7900	INDIVISION PAVIE		
P3	BOURIÈGE	A	922	9700	Mme et M	TAURINES	Nicolas
P3	BOURIÈGE	B	1646	3480	M	CALVET	David
P3	BOURIÈGE	B	15	6520	M	KELHETTER	Bernard
P3	BOURIGEOLE	A	1041	5200	M	FERNANDEZ	Vincent
P3	BOURIGEOLE	B	16	6260	INDIVISION MCLELLAN-HERBERT		
P3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	986	6740	M	LAFFONT	Pascal
P3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	B	801	3600	M	CATHALA	André
P3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	C	530	6800	M	LAURIENCE	Daniel
P4	BOURIÈGE	A	1038	9280	Mme et M	SANCHEZ	Angel
P4	BOURIÈGE	A	1027	1400	TUILERIES DE LIMOUX		
P4	BOURIÈGE	B	1671	7060	Mme et M	LEUPOLD	Karl
P4	BOURIGEOLE	A	685	10180	M	WENK	Daniel
P4	BOURIGEOLE	A	819	8620	Mme et M	PRADE	Guy
P4	BOURIGEOLE	B	59	340	GFA DE BURIECH		
P4	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	1474	6500	Mme	KASPER	Judith
P4	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	986	6740	M	LAFFONT	Pascal
P4	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	C	563	6800	M	LAURIENCE	Daniel
P5	BOURIÈGE	A	1075	1340	STE D EXPLOITATION DOMAINE DE L AIGLE		
P5	BOURIÈGE	B	622	2220	M	BENOIT	Jean-Louis

P5	BOURIÈGE	B	907	7680	Mme et M	MOYSON	Willy
P5	BOURIÈGE	B	622	2220	M	BENOIT	Jean-Louis
P5	BOURIGEOLE	A	226	340		GFA DE BURIECH	
P5	BOURIGEOLE	B	11	6260		INDIVISION MCLELLAN-HERBERT	
P5	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	96	8940	M	REYRE	Vincent
P5	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	714	6020	Mme	PICHL épouse GOETZ	Sabine
P5	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	B	1010	4940	M	FABIE	Bernard
LANDES							
L1	BOURIÈGE	A	826	2340	Mme	BOUSSIEUX épouse BLANCHY	Anne Marie
L1	BOURIÈGE	B	1416	4720	M	DUFOUR	Bertrand
L1	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	792	3440	Mme et M	CALMET	François
L2	BOURIÈGE	B	631	1560	Mme	CALVET épouse ANDUJAR	Lara
L2	BOURIGEOLE	A	909	9680	Mme et M	SURE	Jean-Michel
L3	BOURIÈGE	B	1270	3480	M	CALVET	David
L3	BOURIÈGE	A	282	8340	M	PIRSON	Bruno
L3	BOURIÈGE	A	413	8340	M	PIRSON	Bruno
L3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	800	9380	M	SCHISANO	Franck
L3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	B	287	5920	M	GIROUD	Claude
L3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	D	332	5120	M	FAIL	Daniel

L4	BOURIÈGE	B	915	1560	Mme	CALVET épouse ANDUJAR	Lara
PLANTATIONS							
PL1	BOURIÈGE	A	407	5100	M	FABRE	Jean-Pascal
PL1	BOURIGEOLE	A	314	7920	M	PAVIE	Pascal
PL1	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	190	6160	Mme	GUILLOT	Pascale
PL2	BOURIGEOLE	A	908	5720	Mme	GARDE	Dominique Denise
PL2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	153	7980	Mme	SARDA épouse PAVIE	M. Christine
PL3	BOURIGEOLE	B	57	300	SCI DE VAUTOUË		
PL3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	B	247	6300	Mme	HOOGEVEEN	Aatje
SOL							
SOL	BOURIÈGE	B	1563	4520	Mme et M	DEVYNCK	Jean-Louis
SOL	BOURIGEOLE	A	710	100	COMMUNE DE BOURIGEOLE		
SOL	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	163	6960	M	LESENEY	Marc
VIGNES AOP							
AOP1	BOURIÈGE	B	1269	3480	M	CALVET	David
AOP1	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	162	6660	M	LAFFITTE	Claude
AOP2	BOURIÈGE	A	898	5020	Mme	FABRE	Claude Marie-Louise
AOP2	BOURIÈGE	B	1601	5160	Mme	FERNANDEZ	Julienne
AOP2	BOURIÈGE	B	838	7680	Mme et M	MOYSON	Willy
AOP2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	797	8120	M	PEINADO	Thierry

AOP3	BOURIÈGE	A	1091	5160	Mme	FERNANDEZ	Julienne
AOP3	BOURIÈGE	A	401	8160	Mme et M	PEINADO	Thierry
AOP3	BOURIÈGE	B	911	3320	Mme et M	BUSSE	Rudiger
AOP3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	549	6700	Mme	LAFFITTE	Mélanie
AOP4	BOURIÈGE	A	1000	4120	M	CORONAS	Michel
AOP4	BOURIÈGE	B	556	2220	M	BENOIT	Jean-Louis
AOP4	BOURIÈGE	B	1309	4720	M	DUFOUR	Bertrand
AOP4	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	813	9400	Mme et M	SCHISANO	Franck
VIGNES IGP							
IGP1	BOURIÈGE	A	821	3680		INDIVISION CATHALA	
IGP1	BOURIÈGE	B	1206	3480	M	CALVET	David
IGP1	BOURIGEOLE	A	592	8100		INDIVISION PEINADO-CABAILLES	
IGP2	BOURIÈGE	A	916	8720	Mme et M	PRATX	Pierre
IGP2	BOURIÈGE	A	698	380		GFA REMY FORT	
IGP2	BOURIÈGE	B	1643	1560	Mme	CALVET épouse ANDUJAR	Lara
IGP2	BOURIGEOLE	A	646	8140	M	PEINADO	Thierry
IGP2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	844	6660	M	LAFFITTE	Claude
IGP2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	188	6780		INDIVISION LAFFITTE	
IGP3	BOURIÈGE	A	1123	9900		INDIVISION VANDEUREN-PICARD	
IGP3	BOURIÈGE	B	558	4740	M	DUFOUR	Bertrand

IGP3	BOURIGEOLE	A	1040	5200	M	FERNANDEZ	Vincent
IGP3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	742	6700	Mme	LAFFITTE	Mélanie
IGP4	BOURIÈGE	B	1292	4720	M	DUFOUR	Bertrand
IGP4	BOURIÈGE	B	1237	4720	M	DUFOUR	Bertrand
IGP4	BOURIGEOLE	A	382	8100		INDIVISION PEINADO-CABAILLES	
IGP4	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	752	9400	Mme et M	SCHISANO	Franck
BOIS							
B1	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	C	442	10160	M	WEISS	Jonathan
B1	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	C	377	420		GROUPEMENT FORESTIER DE GASCOU	
B1	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	C	408	10160	M	WEISS	Jonathan
B2	BOURIÈGE	B	792	4720	M	DUFOUR	Bertand
B2	BOURIGEOLE	A	835	10180	M	WENK	Daniel
B2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	B	650	4400	M	DE JONGE	Florent
B2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	B	875	4400	M	DE JONGE	Florent
B2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	B	638	4400	M	DE JONGE	Florent
B2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	C	381	10160	M	WEISS	Jonathan
B2	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	D	526	6440	Mme et M	JUVE	Georges
B3	BOURIÈGE	A	1024	6080		INDIVISION GALTIER	
B3	BOURIÈGE	A	825	3680		INDIVISION CATHALA	
B3	BOURIÈGE	B	1220	5380		INDIVISION FLORIN	

B3	BOURIGEOLE	A	1002	10180	M	WENK	Daniel
B3	BOURIGEOLE	A	178	3740	Mme et M	CAUSSINUS	Gérard
B3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	C	565	6800	M	LAURIENCE	Daniel
B3	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	D	328	6620	INDIVISION LACK-GNADINGER		
B4	BOURIÈGE	B	1159	4720	M	DUFOUR	Bertrand
B4	BOURIGEOLE	A	33	6260	INDIVISION MCLELLAN-HERBERT		
B4	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	1447	9880	INDIVISION VAN DEN HAAK		
B4	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	B	703	3960	INDIVISION JOACHIM-CHINOUNE		
B4	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	C	486	1640	Mme	LAURIENCE épouse ANICELLI	Colette
B5	BOURIÈGE	B	741	7060	Mme et M	LEUPOLD	Karl
B5	BOURIÈGE	B	922	40	COMMUNE DE BOURIÈGE		
B5	BOURIGEOLE	B	21	6260	INDIVISION MCLELLAN-HERBERT		
B5	BOURIGEOLE	B	340	3960	INDIVISION JOACHIM-CHINOUNE		
B5	BOURIGEOLE	B	314	3960	INDIVISION JOACHIM-CHINOUNE		
B5	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	C	28	3240	INDIVISION BUGOT		
B5	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	D	238	5340	INDIVISION FISHER-PLOZZA		
B6	BOURIÈGE	B	1657	1560	Mme	CALVET épouse ANDUJAR	Lara
B6	BOURIGEOLE	A	624	9860	INDIVISION FABRE		
B6	BOURIGEOLE	B	352	3960	INDIVISION JOACHIM-CHINOUNE		
B6	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	610	4260	M	CRUCHANDEAU	Daniel

B6	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	A	1206	8300	M	PIERRE	Gérard
B6	FESTES-ET-ST-ANDRÉ	C	271	3780	Mme	CONQUET épouse CAVAILLES	Pierrette

Tableau des valeurs de productivités brutes

CLASSES	TERRES	PRES	LANDES	PLANTATIONS	SOL	AOC	IGP	BOIS
1	10000	8000	2500	6000	1500	10000	7500	10000
2	8250	6600	2000	4750		8000	6000	6000
3	6500	5200	1500	3500		6000	4500	4000
4	4750	3800	1000			4000	3000	3000
5	3000	2500						2500
6								2000

Tableau comparatif de productivités

valeurs	TERRES	PRES	LANDES	PLANTATIONS	SOL	VIGNES AOC	VIGNES IGP	BOIS
10000	T1++					AOC1++		B1++
8750								
8250	T2+							
8000		P1++				AOC2+		
7500							IGP1++	
6750		P2+						
6500	T3							
6000				PL1+		AOC3-	IGP2+	B2++
5500								
5250		P3						
5000								
4750	T4-			PL2			IGP3-	
4500								
4000		P4-				AOC4--		B3+
3750								
3500				PL3-				
3000	T5--						IGP4--	B4
2500		P5--	L1++					B5-
2000			L2+					B6-
1500			L3-		SOL			
1000			L4--					

La présentation du classement global

TABLEAU RECAPITULATIF DES CLASSES ET VALEURS

NATURE DE CULTURE	CLASSE	DESCRIPTION	VALEUR DE PRODUCTIVITE REELLE (points/Rhettare)	SUPERFICE (hectares)
TERRES	T1	Excellent terre : Meilleure terre du territoire, c'est une terre profonde de très bonne qualité agronomique. Elle est fraîche en été et se cultive bien en saison. Facile à travailler.	10000	8,7
	T2	Terre de qualité moyenne : Terre moyenne qui peut présenter quelques défauts séchante, sol moins profond, gélive en hiver ou en versant ombragé la rendant froide en hiver avec des redémarrages de printemps tardifs.	8250	15,9
	T3	Terre de bonne qualité moyenne : Terre moyenne mais avec plusieurs défauts : souvent sèche en été, peut être calcaireuse en bord de rivière et parfois pentue.	5500	41,9
	T4	Terre de qualité inférieure : Terre moyenne avec de nombreux défauts : difficile à cultiver avec des défauts séchante et souvent faibles.	4750	29,8
	T5	Mauvaise terre : plus mauvaise terre du territoire, qui présente de nombreux défauts : taille de parcelle, pente, orientation, cailloux, argiles blanches...). C'est une terre de très mauvaise qualité agronomique.	3000	13,1
PRÉS	P1	Excellent Pré : Meilleur pré du territoire, il est profond, de très bonne qualité agronomique. Il est frais en été et permet de récolter plusieurs fourrages dans l'année. Il bénéficie d'une bonne exposition sur terrain très peu pentu.	8000	5,5
	P2	Pré de qualité supérieure : Pré moyen+ qui peut présenter quelques défauts : séchant, sol moins profond, gelé en hiver et en versant ombragé le rendant froid en hiver avec des redémarrages de printemps tardifs.	6500	15,5
	P3	Pré de bonne qualité moyenne : Pré moyen qui présente de nombreux défauts : cailloux, parfois pentu et souvent secchant en été. C'est un pré fauchable souvent en continuité des bâtiments d'exploitation.	5200	163,9
	P4	Pré de qualité inférieure : Pré moyen - avec de nombreux défauts : il est difficile à nettoyer et reste un pré de parcours. Il peut être sur une forte pente, en sols superficiels au déicit hydrique prononcé.	3800	188,3
	P5	Mauvais Pré : Le plus mauvais pré du territoire. Souvent de très mauvaise qualité agronomique, il présente de nombreux défauts taille de parcelle, pente, orientation, cailloux, argiles blanches...), le passage du gyroboyeur reste possible.	2500	67
BOIS	B1	Sapin et Douglas à l'exploitation facile à assez facile	10000	30,1
	B2	Hêtres et Pins à l'exploitation facile à assez facile.	6000	161,1
	B3	Sapin et Douglas à l'exploitation difficile à très difficile.	4000	601,7
	B4	Chênes, mélange Chênes et Pins, feuillus mélangés à l'exploitation difficile.	3000	310,5
	B5	Hêtres ouverts de chênes et mélange Chênes et Pins à l'exploitation facile.	2500	379,6
LANDES	L1	Bois ouverts de chênes et mélange Chênes et Pins à l'exploitation difficile à très difficile.	2000	336,9
	L2	Landes herbue : C'est une lande de continuité pour le bétail située en bordure des prés et en jonction avec les landes de taillis, le passage du gyroboyeur reste possible mais complique soit par des arbres, des obstacles topographiques ou des pentes relativement fortes.	2500	111,9
	L3	Landes bosquées : C'est une lande de jonction avec les zones boisées. C'est aussi la lande représentative de la ripisylve. Elle se rapproche du bois de sa me classe.	2000	21,9
	L4	Landes médiocres : C'est une lande qui s'apparente à du taillis de guisson, églantiers, cornouillers sanguins, caractéristique des terrains abandonnés. Elle est aussi utilisée pour le claquement des chemins agricoles. Elle est également la classe utilisée pour les haies de liaison entre les cultures.	1500	193,9
	L5	Landes de falaise : C'est une lande improductrice avec quelques arbres isolés.	1000	4,3
PLANTATIONS	P1	Plantation utilisée : C'est une plantation cultivée, entretenue et accessible.	6000	4,5
	P2	Plantation limitée : C'est une plantation présentant parfois quelques sujets en mauvais état sanitaire mais dont l'exploitation reste assurée annuellement.	4750	2,1
	P3	Plantation non utilisée : C'est une plantation présentant de très nombreux sujets en mauvais état sanitaire dont l'exploitation n'est pas assurée annuellement.	3500	1,1
	AOP1	Vigne AOP d'arceuil : C'est une vigne à très bon potentiel, facile à travailler, saine et très accessible.	10000	6,4
	AOP2	Vigne AOP de production succulente : C'est une vigne de production de qualité, entretenue et accessible.	8000	62,1
VIGNES AOP	AOP3	Vigne AOP de production : C'est une vigne de production. Ce peut être une vigne plantée récemment. C'est aussi une vigne vieillissante avec des plants en mauvais état sanitaire. Parfois à l'accèsibilité difficile.	6000	59,5
	AGP4	Vigne AGP arachamone : C'est une vigne non entretenue avec parfois des landes buissonnantes ou servent de pâturage au bétail.	4000	22,8
	AGP5	Vigne AGP d'aselleme : C'est une vigne à très bon potentiel, facile à travailler, saine et très accessible.	7500	5,7
	IGP2	Vigne IGP de production supérieure : C'est une vigne de production de qualité, entretenue et accessible.	6000	32,7
	IGP3	Vigne IGP de production : C'est une vigne de production. Ce peut être une vigne plantée récemment. C'est aussi une vigne vieillissante avec des plants en mauvais état sanitaire. Parfois à l'accèsibilité difficile.	4500	31,8
SOIL	IGP4	Vigne IGP abandonnée : C'est une vigne non entretenue avec parfois des landes buissonnantes ou servant de pâturage au bétail.	3000	4,8
	SOIL	Le sol est qualifié comme l'espace en continuité immédiate d'une hauteur au d'un talus avec suivent le fil d'un.	1500	16,1

Le bulletin individuel

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL
INTERCOMMUNAL DE BOURIEGE-BOURIGEOLE-FESTES SAINT ANDRE

Bulletin à retourner avant le 13 juillet 2023, en Mairie de BOURIEGE

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PARCELLES PARAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale	Contenance par Classe	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Prioritaire	Usuel	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...				eventuellement annexe de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)											
									HA	A	CA	HA	A	CA	6	7	Points	8	9	10	11	11a	11b	12	
1	2	3																							
COMMUNE DE BOURIEGE																									
B	554	LAS PEIRIERES	0 10 30	0 02 97 0 07 33	L 1 B 3	74 293																			
B	555	LAS PEIRIERES	0 22 50	0 15 15 0 07 35	P 5 B 3	379 294																			
B	556	LESCALLEILE	2 36 90	0 09 60 2 27 30	L 3 AO 4	144 13638																			
B	619	LE CHATEAU	6 17 15	0 05 69 1 04 48 3 34 16 1 72 82	T 4 B 2 B 3 B 4	270 6269 13366 5185																			
B	620	LE CHATEAU	0 96 00	0 96 00	T 4	4560																			
B	621	LE CHATEAU	1 52 10	1 45 17 0 06 93	T 4 P 5	6896 173																			
B	622	LE CHATEAU	1 03 20	1 03 20	P 5	2580																			
B	623	LE CHATEAU	0 76 30	0 76 30	AO 4	4578																			
B	624	LE CHATEAU	0 43 00	0 22 97 0 20 03	P 5 L 2	574 401																			
B	625	LE CHATEAU	0 26 00	0 03 46 0 22 54	L 2 PL 2	69 1071																			
B	626	LE CHATEAU	3 51 10	1 29 43 0 02 13 0 16 55 0 06 39 1 92 50 0 04 10	P 5 L 2 L 3 PL 2 AO 3 B 4	3236 43 248 304 11550 123																			
B	712	ANOUILLASSES	0 14 90	0 14 90	B 5	373																			

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 17 49 45

76691

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est givrée d'usufull.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL
INTERCOMMUNAL DE BOURIEGE-BOURIGEOLE-FESTES SAINT ANDRE

Bulletin à retourner avant le 13 juillet 2023, en Mairie de BOURIEGE

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale	Contenance par Classe	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriétaire	Usurier	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			Évenementiellement à titre de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
									HA	A	CA			12
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b		
		REPORT	17 49 45			76691								
		COMMUNE DE BOURIEGE												
B	714	ANOUILLASSES	0 13 50	0 00 55 0 12 95	L 3 B 3	8 518								
B	717	LE REC	0 03 50	0 01 53 0 01 97	L 3 B 3	23 79								
B	718	LE REC	0 07 00	0 02 10 0 04 90	L 3 B 3	32 196								
B	719	LE REC	0 17 50	0 14 30 0 03 20	P 4 B 3	543 128								
B	720	LE REC	0 08 10	0 05 97 0 02 13	P 4 B 3	227 85								
B	725	LE REC	0 09 40	0 03 50 0 05 90	L 3 B 3	53 236								
B	728	LE REC	0 31 60	0 04 17 0 01 88 0 10 88 0 14 67	L 3 B 3 B 4 B 5	63 75 326 367								
B	729	LE REC	1 58 75	1 34 60 0 01 82 0 09 02 0 05 22 0 08 09	T 4 L 1 L 3 B 2 B 3	6394 46 135 313 324								
B	730	LE REC	0 13 95	0 02 64 0 11 31	L 1 B 3	66 452								
B	731	LE REC	0 63 55	0 01 12 0 06 11 0 56 32	T 4 L 3 B 3	53 92 2253								
B	732	LES MASCAREILLES	0 00 80	0 00 80	B 3	32								

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 20 77 10

89810

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
 - Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.
- En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL
 INTERCOMMUNAL DE BOURIEGE-BOURIGEOLE-FESTES SAINT ANDRE
 Bulletin à retourner avant le 13 juillet 2023, en Mairie de BOURIEGE

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale	Contenance par Classe	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle	Propriétaire	L'autre	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			Éventuellement annexe de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)							
									HA	A	CA			8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	20 77 10			89810														
COMMUNE DE BOURIEGE																				
B	733	LES MASCAREILLES	1 24 90	1 05 56 0 08 00 0 07 84 0 03 50	T 4 L 2 B 3 B 5	5014 160 314 88														
B	734	LES MASCAREILLES	0 44 25	0 41 20 0 00 39 0 02 66	T 4 L 2 B 5	1957 8 67														
B	736	LES MASCAREILLES	1 23 08	1 15 65 0 07 43	T 4 B 5	5493 186														
B	1281	FOUN D'AMOURIE	0 33 70	0 03 40 0 30 30	B 3 B 4	136 909														
B	1282	FOUN D'AMOURIE	1 17 90	1 17 90	AO 3	7074														
B	1283	FOUN D'AMOURIE	0 86 50	0 11 02 0 75 48	L 2 L 3	220 1132														
B	1334	FONTAULIE	0 38 55	0 05 47 0 33 08	L 2 AO 3	109 1985														
B	1335	FONTAULIE	0 09 05	0 07 63 0 01 42	L 2 AO 3	153 85														
B	1336	FONTAULIE	0 59 10	0 04 46 0 07 70 0 43 33 0 03 61	L 2 L 3 AO 3 B 3	89 116 2600 144														
B	1337	FONTAULIE	0 18 55	0 18 55	B 3	742														
B	1339	FONTAULIE	0 25 00	0 04 40 0 20 60	L 3 B 3	66 824														

FEUILLET N° 3

A REPORTER : 27 57 68

119481

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est gérée d'usfruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL
INTERCOMMUNAL DE BOURIEGE-BOURIGEOLE-FESTES SAINT ANDRE

Bulletin à retourner avant le 13 juillet 2023, en Mairie de BOURIEGE

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale HA A CA	Contenance par Classe HA A CA	Nature et Classe	Valeur de productivité réelle Points	Propriétaire Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...				OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
								8	9	10	11	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b
		REPORT	27 57 68			119481						
COMMUNE DE BOURIEGE												
B	1351	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 87 40	0 15 72 0 64 42 0 07 26	T 4 T 5 L 3	747 1933 109						
B	1352	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 05 60	0 05 60	P 5	140						
B	1353	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 00 90	0 00 90	P 5	23						
B	1356	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 05 80	0 05 80	SOL	87						
B	1357	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 06 95	0 06 95	SOL	104						
B	1358	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 13 20	0 05 88 0 07 32	L 2 SOL	118 110						
B	1359	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 11 50	0 11 50	L 2	230						
B	1360	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 08 35	0 08 35	P 5	209						
B	1361	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 40 25	0 40 25	P 5	1006						
B	1371	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 03 75	0 03 75	P 5	94						
B	1531	LES MASCAREILLES	0 41 22	0 35 85 0 05 37	T 4 B 5	1703 134						

FEUILLET N° 4 ET DERNIER

TOTALS : 29 82 60

126228

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRÉNANT 45 PARCELLLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES À LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à

le

SIGNATURE :

TRES IMPORTANT :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est gérée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT CIVIL EN DERNIERE PAGE.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR TRES EXACTEMENT PAR LES INTÉRESSÉS

ÉTAT CIVIL DU PROPRIÉTAIRE ET DE SON CONJOINT

Nom (nom de jeune fille si épouse) : _____
 Prénoms (dans l'ordre de l'état-civil) : _____

Date de naissance : _____
 Lieu de naissance : _____
 Domicile : _____

Profession : _____
 Date du décès (le cas échéant) : _____
 Veuf de (le cas échéant) : _____
 Divorcé de (le cas échéant) : _____

MARIES le _____ , à
 avec ou sans (1) Contrat de mariage passé devant Me _____ , notaire à _____
 RÉGIME MATRIMONIAL : _____

Notaire actuel (s'il y a lieu) : Me _____ , à _____

ÉTAT CIVIL DES PROPRIÉTAIRES INDIVIS (2)

(à remplir obligatoirement au cas où l'indication de l'indivision aura été portée dans la colonne 8.)

	1er indivisaire	2ème indivisaire	3ème indivisaire	4ème indivisaire
Nom	_____	_____	_____	_____
Prénoms (état-civil)	_____	_____	_____	_____
Date de naissance	_____	_____	_____	_____
Lieu de naissance	_____	_____	_____	_____
Domicile	_____	_____	_____	_____
Profession	_____	_____	_____	_____
Nom et prénom du conjoint	_____	_____	_____	_____

Notaire : Me _____ , à _____

ÉTAT CIVIL DES USUFRUITIERS (2)

(à remplir obligatoirement au cas où l'indication de l'usufruit aura été portée dans la colonne 9.)

	1er usufruitier	2ème usufruitier	3ème usufruitier	4ème usufruitier
Nom	_____	_____	_____	_____
Prénoms (état-civil)	_____	_____	_____	_____
Date de naissance	_____	_____	_____	_____
Lieu de naissance	_____	_____	_____	_____
Domicile	_____	_____	_____	_____
Profession	_____	_____	_____	_____
Nom et prénom du conjoint	_____	_____	_____	_____

(1) Rayez la mention inutile.

(2) Au cas où le nombre d'indivisaires ou d'usufruitiers dépasse le cadre du présent tableau, veuillez établir et joindre une feuille complémentaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Modèle 6

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL (Titre II du Livre I du Code Rural et de la Pêche Maritime)

BULLETIN INDIVIDUEL

NOTICE EXPLICATIVE

Une opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental a été ordonnée par arrêté du Président du Conseil Départemental dans les communes visées en référence. Cet arrêté a fixé le périmètre de l'opération à l'intérieur duquel sont comprises les parcelles paraissant vous appartenir.

Les mentions relatives à ces parcelles figurent au tableau du présent bulletin et leur surface cadastrale est mentionnée colonne 4.

En vue des futures attributions, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier a établi un classement des parcelles et a procédé à leur estimation en valeur de productivité réelle. Cette valeur est exprimée en points (colonne 7).

Au cas où vous ne seriez pas d'accord avec cette estimation, il vous appartiendrait de porter vos observations sur le registre déposé à cet effet en mairie, ou de les faire connaître par lettre adressée au Président de la Commission Intercommunale, avant la date impérative mentionnée en haut de page au verso.

Votre attention est attirée sur la nécessité de signaler les erreurs qui résulteraient du fait que ces parcelles seraient, dans le présent bulletin, portées à tort à votre compte; dans ce cas, vous auriez à préciser si possible, dans la colonne 12, le nom du propriétaire réel.

Également dans cette colonne 12, veuillez indiquer en regard des parcelles concernées, la nature des servitudes éventuelles ainsi que les parcelles auxquelles elles profitent et l'adresse des bénéficiaires.

En outre, il vous appartient de porter à la suite du présent bulletin les parcelles qui, comprises dans le périmètre des opérations, auraient été omises (le périmètre figure sur les plans parcellaires déposés en mairie).

En colonne 8, indiquer si les parcelles appartiennent en propre au mari, à la femme ou à la communauté. Se servir pour cela des lettres : M = pour désigner les biens propres du mari,
 F = propres de la femme,
 C = de la communauté,
 I = indivis entre les propriétaires.

Il vous est aussi demandé d'indiquer si possible, col. 12, le nom de l'exploitant des parcelles ou l'indication 'propriétaire-exploitant' dans le cas où le propriétaire les exploite lui-même.

Enfin, il est nécessaire de donner, en dernière page, les renseignements d'état civil indispensables à l'établissement des documents définitifs appelés à servir de titre de propriété.

Le présent bulletin est à retourner, daté et signé, à la mairie mentionnée en haut de page au verso.

NOTA : 1) L'arrêté du Président du Conseil Départemental ordonnant l'opération a interdit, à l'intérieur du périmètre, l'exécution de travaux de nature à modifier l'état des lieux; en outre, tout projet de mutation des parcelles comprises dans l'opération doit être porté à la connaissance du Président de la Commission Intercommunale.

2) Il vous appartient éventuellement de solliciter le conseil de votre notaire pour vérifier l'exactitude des indications du présent bulletin.

Le procès-verbal de l'AFAFE

PROCES-VERBAL D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL INTERCOMMUNAL DE BOURIEGE-BOURIGEOLE-FESTES SAINT ANDRE

Page 1

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :	N° de Compte
M. Philippe RAGUIN, Président de la CIAF de BOURIEGE-BOURIGEOLE-FESTES ET SAINT-ANDRE	

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE BOURIEGE					
B	554	LAS PEIRIERES	0 02 97 0 07 33 0 10 30	L 1 B 3 tot.	74 293 367
B	555	LAS PEIRIERES	0 15 15 0 07 35 0 22 50	P 5 B 3 tot.	379 294 673
B	556	LESCALLEILE	0 09 60 2 27 30 2 36 90	L 3 AO 4 tot.	144 13638 13782
B	619	LE CHATEAU	0 05 69 1 04 48 3 34 16 1 72 82 6 17 15	T 4 B 2 B 3 B 4 tot.	270 6269 13366 5185 25090
B	620	LE CHATEAU	0 96 00 0 96 00	T 4 tot.	4560 4560
B	621	LE CHATEAU	1 45 17 0 06 93 1 52 10	T 4 P 5 tot.	6896 173 7069
B	622	LE CHATEAU	1 03 20 1 03 20	P 5 tot.	2580 2580
B	623	LE CHATEAU	0 76 30 0 76 30	AO 4 tot.	4578 4578
B	624	LE CHATEAU	0 22 97 0 20 03 0 43 00	P 5 L 2 tot.	574 401 975
B	625	LE CHATEAU	0 03 46 0 22 54 0 26 00	L 2 PL 2 tot.	69 1071 1140

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Lot

A REPORTER 13 83 45 60814

A REPORTER 0

PROCES-VERBAL D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL INTERCOMMUNAL DE BOURIEGE-BOURIGEOLE-FESTES SAINT ANDRE

Page 2

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.							LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle		Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Lot	
		REPORT	13 83 45		60814				REPORT			0	
COMMUNE DE BOURRIEGE													
B	626	LE CHATEAU	1 29 43 0 02 13 0 16 55 0 06 39 1 92 50 0 04 10 3 51 10	P 5 L 2 L 3 PL 2 AO 3 B 4 tot.	3236 43 248 304 11550 123 15504								
B	712	ANOUILLASSES	0 14 90 0 14 90	B 5 tot.	373 373								
B	714	ANOUILLASSES	0 00 55 0 12 95 0 13 50	L 3 B 3 tot.	8 518 526								
B	717	LE REC	0 01 53 0 01 97 0 03 50	L 3 B 3 tot.	23 79 102								
B	718	LE REC	0 02 10 0 04 90 0 07 00	L 3 B 3 tot.	32 196 228								
B	719	LE REC	0 14 30 0 03 20 0 17 50	P 4 B 3 tot.	543 128 671								
B	720	LE REC	0 05 97 0 02 13 0 08 10	P 4 B 3 tot.	227 85 312								
B	725	LE REC	0 03 50 0 05 90 0 09 40	L 3 B 3 tot.	53 236 289								
B	728	LE REC	0 04 17 0 01 88 0 10 88 0 14 67 0 31 60	L 3 B 3 B 4 B 5 tot.	63 75 326 367 831								
		A REPORTER	18 40 05		79650				A REPORTER				

PROCES-VERBAL D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL INTERCOMMUNAL DE BOURIEGE-BOURIGEOLE-FESTES SAINT ANDRE

Page 3

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

						PV Signé par :	M. Philippe RAGUIN, Président de la CIAF de BOURIEGE-BOURIGEOLE-FESTES ET SAINT-ANDRE	N° de Compte
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.		
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit
		REPORT	18 40 05		79650			REPORT
COMMUNE DE BOURIEGE								
B	729	LE REC	1 34 60 0 01 82 0 09 02 0 05 22 0 08 09 1 58 75	T 4 L 1 L 3 B 2 B 3 tot.	6394 45 135 313 324 7212			
B	730	LE REC	0 02 64 0 11 31 0 13 95	L 1 B 3 tot.	66 452 518			
B	731	LE REC	0 01 12 0 06 11 0 56 32 0 63 55	T 4 L 3 B 3 tot.	53 92 2253 2398			
B	732	LES MASCAREILLES	0 00 80 0 00 80	B 3 tot.	32 32			
B	733	LES MASCAREILLES	1 05 56 0 08 00 0 07 84 0 03 50 1 24 90	T 4 L 2 B 3 B 5 tot.	5014 160 314 88 5576			
B	734	LES MASCAREILLES	0 41 20 0 00 39 0 02 66 0 44 25	T 4 L 2 B 5 tot.	1957 8 67 2032			
B	736	LES MASCAREILLES	1 15 65 0 07 43 1 23 08	T 4 B 5 tot.	5493 186 5679			
B	1281	FOUN D'AMOURIE	0 03 40 0 30 30 0 33 70	B 3 B 4 tot.	136 909 1045			
B	1282	FOUN D'AMOURIE	1 17 90 1 17 90	AO 3 tot.	7074 7074			

PROCES-VERBAL D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL INTERCOMMUNAL DE BOURIEGE-BOURIGEOLE-FESTES SAINT ANDRÉ

Page 4

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PROCES-VERBAL D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL INTERCOMMUNAL DE BOURIEGE-BOURIGEOLE-FESTES SAINT ANDRE

Page 5

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

							PV Signé par :	N° de Compte
							M. Philippe RAGUIN, Président de la CIAF du BOURIEGE-BOURIGEOLE-FESTES ET SAINT-ANDRE	
PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.							LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.	
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle		Section	N° du Plan
		REPORT	28 57 38		122520			
COMMUNE DE BOURIEGE								
B	1357	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 06 95 0 06 95	SOL tot.	104 104			
B	1358	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 05 88 0 07 32 0 13 20	L 2 SOL tot.	118 110 228			
B	1359	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 11 50 0 11 50	L 2 tot.	230 230			
B	1360	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 08 35 0 08 35	P 5 tot.	209 209			
B	1361	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 40 25 0 40 25	P 5 tot.	1006 1006			
B	1371	HAMEAU DE SAINT-SERNIN	0 03 75 0 03 75	P 5 tot.	94 94			
B	1531	LES MASCAREILLES	0 35 85 0 05 37 0 41 22	T 4 B 5 tot.	1703 134 1837			

Merci pour votre écoute et votre attention



ENTREPRISE INNOVANTE

